

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



Arcachon
La Teste de Buch
Gujan-Mestras
Le Teich
Biganos
Audenge
Lanton
Andernos-les-Bains
Arès
Lège-Cap Ferret

P 3 SYNTHÈSE

P 4 Chapitre I. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

P 10 Chapitre II. TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

- II.1 Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon
- II.2 Passes du Bassin d'Arcachon
- II.3 Bassin de dessablage de la Leyre
- II.4 Participation à la gestion intégrée du Littoral Aquitain
- II.5 Activités bathymétriques et topographiques
- II.6 Dragage
- II.7 Réensablement des plages
- II.8 Valorisation des sédiments de dragage
- II.9 Pôle environnement

P 27 Chapitre III. LE TOURISME ET LA COMMUNICATION

- III.1 La communication touristique
- III.2 Les supports de promotion
- III.3 Les opérations de promotion
- III.4 L'animation et les partenariats

P 39 Chapitre IV. PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES DU BASSIN D'ARCACHON

P 42 Chapitre V. L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE DU BASSIN D'ARCACHON





Le Siège du Syndicat : Villa Vincenette à Arcachon

Le SIBA, c'est une affaire d'hommes.

C'était il y a 49 ans déjà, lorsque les maires des 10 communes riveraines du BA ont fait un pacte.

Un pacte pour protéger le Bassin.

Donc, quand les professionnels de la mer, associations ou même la société civile, s'inquiètent de la qualité des eaux, c'est le SIBA, avisé, qui mobilise ses équipes et ses partenaires.

Il se dote des moyens pour y parvenir : je veux dire par là que le SIBA s'est adjoint, au fur et à mesure du temps, toutes les compétences qu'il a jugé utiles pour remplir sa mission.

Evidemment, il s'est d'abord spécialisé dans l'assainissement des eaux usées : élément-clé pour préserver les usages et les activités. Son nouveau challenge : l'assainissement des eaux pluviales.

En parallèle, il veille au maintien des usages maritimes (baignade, navigation, pêche), et programme ses interventions en mer en conséquence, avec mesure.

Mais très vite, il a dû également prendre en considération le tourisme dont les flux saisonniers pourraient impacter nos équilibres. Voilà pourquoi le SIBA s'occupe aussi de la promotion touristique de la destination « Bassin d'Arcachon », autour de projets liant nature, patrimoine et identité.

Toutes ces connaissances cumulées ont permis au SIBA de dresser une cartographie numérique complète, issue des nombreuses données urbanistiques, nautiques, environnementales qu'il a collectées au fil de son observation des milieux urbains, littoraux et maritimes.

C'est ici un savoir-faire révélateur de la particularité du SIBA.

A travers ce rapport d'activité, vous allez comprendre que ce sont les spécificités du territoire qui appelle les compétences du SIBA : c'est une affaire de cœur.

Le Président,


Michel SAMMARCELLI





CHAPITRE I

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

A. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du Syndicat fait l'objet, depuis 1995, d'un rapport annuel spécifique : « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif » publié en juin 2013, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente, conformément à la réglementation différents indicateurs : des indicateurs descriptifs qui permettent de caractériser le service et des indicateurs de performance qui permettent d'évaluer de façon objective sa qualité et sa performance. Ces derniers sont définis sur des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux, reprenant ainsi les composantes du développement durable.

B. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Les compétences

La compétence développée par le Syndicat en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'exerce dans deux registres :

La réalisation d'études

- d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon
- et, d'autre part, les études secto-

rielles menées à l'intérieur de chaque commune

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration

- au déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue
- au complément d'équipements épuratoires permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanents ou temporaires des eaux pluviales.

LIEUX	TRAVAUX 2013 € TTC	ETUDES 2013 € TTC
Lège-Cap Ferret/Piraillan : Avant-projet travaux : SIBA		Bureau d'étude SIBA
Lège-Cap Ferret/allée des Dunes : étude hydraulique et proposition d'aménagement		Bureau d'étude SIBA
Lège-Cap Ferret : projet du parking de la salle des sports-Lège Bourg		Bureau d'étude SIBA
La Teste de Buch : marché travaux rue des Hironnelles	152 406,28	Bureau d'étude SIBA
La Teste de Buch : marché travaux allée des Moineaux	72 944,04	Bureau d'étude SIBA
La Teste de Buch : avant projet boulevard des Crêtes		Bureau d'étude SIBA
Instrumentation et mesures sur réseau pluvial		Bureau d'étude SIBA
Taxe « eaux pluviales » : marché d'étude de faisabilité sur le territoire		47 108,00
Marché d'étude relative à la réalisation d'un zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales		
Le Teich : marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un poste de pompage sur la Leyre	17 926,25	84 987,76
Le Teich : étude du fonctionnement hydraulique du Canal des Marais		Bureau d'étude SIBA
Le Teich : étude de faisabilité / aménagement de voirie avec prise en compte de la gestion des eaux pluviales : <ul style="list-style-type: none"> • Avenue de Camps • Rue de Matato • Rue des Ancelyns • Parking du pôle culturel 		Bureau d'étude SIBA
Gujan-mestras/Craste de Zarra : étude et dossier loi sur l'eau pour la création d'un clapet de protection contre les inondations		18 179,00
TOTAL	243 276,57	150 274,76

Les études réalisées en 2013

Lège-Cap Ferret : aménagement de l'impasse du port de Pirailan

Dans le cadre du projet communal de réaménagement du port de Pirailan, la commune de Lège-Cap Ferret a sollicité le SIBA pour étudier les solutions d'aménagements compensatoires sur le bassin versant d'eaux pluviales de Pirailan dont l'exutoire se situe dans le port.

La zone urbaine de PIRAILLAN est bordée par un espace maritime sensible, pour lequel les différents usages du milieu imposent un niveau

élevé de protection de la qualité des eaux, tant pour l'ostréiculture que pour la baignade.

Les eaux de ruissellement, fortement chargées en matières organiques et physico-chimiques, peuvent être à l'origine de pollutions non négligeables pour le milieu récepteur. Dans notre cas, le rejet s'effectue directement dans le Bassin d'Arcachon par l'intermédiaire du port ostréicole.

Cette étude a eu pour objectif de quantifier les volumes d'eaux de ruissellement rejetés dans le port de Pirailan par temps de pluie et définir des solutions de traitements de ces eaux avant rejet.

PRESENTATION :

Afin de reprendre les eaux de ruissellement de la route du Cap Ferret, un avant-projet de réalisation d'une structure réservoir sous l'impasse du Port de Pirailan a été réalisé.

FONCTIONNEMENT :

Cette structure, d'un volume utile de 52 m³, reprendra les eaux de ruissellement à partir de deux regards avaloirs de part et d'autre du carrefour et un caniveau transversal prévu au point bas de l'impasse.



Lège-Cap Ferret : allée des Dunes : étude hydraulique et proposition d'aménagement

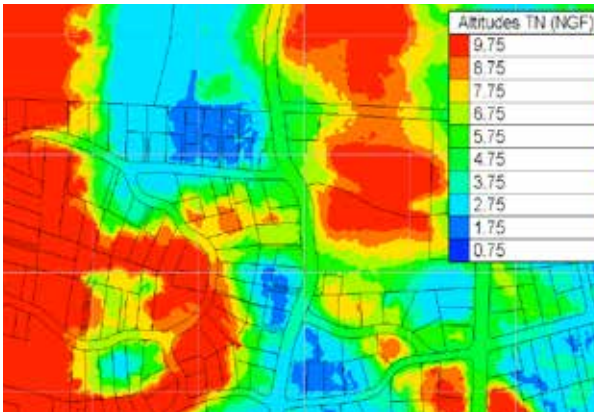
Cette voie fait l'objet d'inondations régulières dues à une insuffisance des ouvrages d'infiltration existants.

PRÉCONISATIONS :

En tenant compte des ouvrages existants, l'étude préconise, compte tenu de l'absence de point de rejet fonctionnel et du niveau de la nappe phréatique, la mise en place d'un

stockage complémentaire sous voirie, de 40 m³ utile, en y intégrant deux drains de 300 mm.

Ce dispositif permettra la collecte et l'infiltration d'une pluie décennale.



Lège-Cap Ferret : parking public de la salle des sports

L'aménagement du parking de la salle des sports requiert de prendre en compte les eaux de ruissellement générées par cette future surface imperméabilisée.

Pour ce faire, il est proposé de réaliser une structure réservoir sous la voirie, afin de stocker et d'infiltrer ces eaux de ruissellement, d'une capacité utile de 66 m³ soit 220 m³ de Diorite, associé à une surverse et débit de fuite régulé vers le réseau pluvial communal.



Le volume d'eau à stocker est dimensionné sur la base d'une pluie décennale :

VOLUME	
Surface projet	1318 m ²
Volume d'eau à stocker	66 m ³
Volume de diorite à poser (30% de vide)	220 m ³



LA TESTE DE BUCH : ETUDE HYDRAULIQUE ET AVANT-PROJET / BOULEVARD DES CRETES :

Suite aux violents orages de juillet 2013, en concertation avec les services techniques de la commune de La Teste de Buch, les services du SIBA ont effectué une étude hydraulique du bassin versant du boulevard des Crêtes.

Le dysfonctionnement de ce bassin versant d'une superficie de 8000 m²,

a provoqué, lors des violents orages de l'été 2013 et comme par le passé en août 2002, des dégâts très importants sur la voirie et les réseaux.

En prenant comme référence l'orage du 25 juillet 2013, et en tenant compte des contraintes locales (absence d'un exutoire d'eaux pluviales à proximité, topographie du site,...), la solution du stockage et d'infiltration des eaux a été retenue,

avec la mise en œuvre d'un volume de **153 m³ sous voirie**.



TAXE « EAUX PLUVIALES » : ETUDE DE FAISABILITE SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN D'ARCACHON (2013 ET 2014) :

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a instauré la possibilité, pour les collectivités, de mettre en œuvre une taxe locale sur l'imperméabilisation des sols. Les enjeux de cette taxe sont multiples et doivent permettre, entre autres, de limiter l'imperméabilisation des surfaces, de promouvoir les techniques alternatives et de donner la possibilité aux collectivités de se doter d'un outil fiscal pour couvrir en partie les frais relatifs à la gestion et à l'amélioration du service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Le SIBA intervient de sa propre initiative pour étudier et mettre en œuvre les solutions permettant de préserver la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon et limiter les infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. L'ensemble des prestations réalisées par le Syndicat a déjà généré des dépenses inflationnistes. Le bureau du SIBA a donc décidé de lancer une étude permettant de déterminer si la mise en œuvre d'une taxe

sur les eaux pluviales, associée ou non à une redéfinition des compétences partagées, permettrait une optimisation technico économique du système d'assainissement des eaux pluviales.

La réalisation de cette étude d'opportunité sur l'instauration de la taxe des eaux pluviales devra apporter des réponses aux questions suivantes :

- les finalités (financières, environnementales, impact sur les comportements) de cette taxe ;
- la faisabilité de la mise en place d'une taxe sur les eaux pluviales ;
- l'identification des publics concernés ;
- les modalités de mise en œuvre (déclarations préremplies, contrôles, organisation budgétaire) ;
- la comparaison du produit de la taxe avec les budgets communaux actuels en matière d'assainissement des eaux pluviales ;
- les évolutions de compétence possibles ou nécessaires pour la mise en place d'un service public administratif de gestion des eaux pluviales.

Cette étude est en cours de rédaction définitive et va devoir faire l'objet d'une restitution auprès des

communes dans le courant de l'année 2014.

Montant de l'étude : 47 108 € TTC

ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION D'UN ZONAGE REGLEMENTAIRE « EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU BASSIN D'ARCACHON (2013 ET 2014) :

Les communes du Bassin d'Arcachon sont dotées d'un système d'assainissement collectif desservant les agglomérations. Parallèlement, pour les secteurs d'habitats diffus et sur les écarts d'urbanisation non desservis par le réseau public d'assainissement, les assainissements autonomes sont gérés par un service public d'assainissement non collectif.

En ce qui concerne le pluvial, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, dans le cadre de sa politique environnementale et de ses compétences « urbanisme et hygiène publique », a imposé dès 1985, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, par la mise en œuvre de solutions dites alternatives à l'assainissement pluvial traditionnel afin de préserver la qualité des eaux.

Conformément aux articles L.2224 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIBA a lancé, en 2013, l'étude des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales afin d'harmoniser ses pratiques avec la réglementation en vigueur. Cette étude qui intéresse les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon est en cours de réalisation.

Elle sera finalisée dans le courant de l'année 2014 et permettra, avec la réactualisation future des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales des communes, d'identifier les dysfonctionnements et insuffisances des réseaux pluviaux et de préciser les améliorations adaptées envisageables à chaque situation

Montant de l'étude : 84 987,76 € TTC

LE TEICH : ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DE VOIRIE EN PRENANT EN COMPTE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Dans le cadre des programmes de travaux de voirie de la commune, le SIBA a réalisé les avant projets de modification du réseau pluvial de l'avenue de CAMPS, des rues des ANCELYNS et de MATATO, afin de concilier les objectifs d'aménagement urbain et de gestion des eaux pluviales, tout en respectant le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la commune.

Ces études ont permis de donner les préconisations techniques à mettre en œuvre pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de ces voies.

LE TEICH : ETUDE DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU CANAL DES MARAIS :

Le SIBA a engagé, en 2011, des

travaux de création d'un bassin de rétention sur le ruisseau du Petioun, pour permettre d'améliorer les conditions d'écoulement et de stockage des eaux de ruissellement du centre bourg du Teich.

Ce bassin permet également une évacuation des eaux vers l'exutoire du port de la Molle, afin de s'affranchir des périodes de crue de La Leyre,



au cours desquelles l'évacuation des eaux n'est plus possible.

Toutefois, ces travaux nécessitent de définir les niveaux d'eau adéquats afin de garantir un fonctionnement optimal des ouvrages. Ainsi, des niveaux de fonctionnement et de manœuvre des écluses et batardeaux ont été définis pour améliorer les conditions d'écoulements et de stockage des eaux de ruissellement en aval du centre bourg, tout en favorisant le stockage d'eau douce pour la réserve ornithologique du Teich.

GUJAN-MESTRAS : TRAVAUX DE REDUCTION DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE AUX ABORDS DE LA CRASTE ZARRA : DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU 2012/2013

Le SIBA, à la demande de la commune, a réalisé une étude d'aménagement sur la craste Zarra en intégrant le risque de submersion marine, dans le but de protéger une zone urbaine située aux abords de cette craste (rue Pierre Dignac et allée du Bassin sur la commune de Gujan-Mestras).

Afin d'assurer la protection des riverains contre les inondations, la mise en place d'un clapet sur la craste de Zarra s'avère nécessaire pour éviter toute remontée de la marée dans la craste et les propriétés voisines.

Ces travaux ne peuvent être exécutés qu'après présentation d'un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'eau, auprès des services de l'Etat ; celui-ci a fait l'objet d'une prestation exécutée par un cabinet extérieur. Ce dossier a reçu un accord préfectoral le 28 janvier 2014 ; les travaux afférents devraient intervenir en 2014.

Montant de l'étude : 18 179,20 € TTC



Fig. 17. Principe d'inondation sur le secteur d'étude (source : GoogleMaps)

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2013

OPERATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES A LA TESTE DE BUCH : RUE DES HIRONDELLES ET RUE DES MOINEAUX

Le SIBA a lancé en 2011 la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales du Pyla-sur-Mer.

Ce Schéma Directeur propose des solutions pour chaque bassin-versant littoral afin d'améliorer la qualité des rejets d'eaux pluviales et pour limiter leur impact sur les eaux de baignade.

Afin de répondre aux préconisations du schéma directeur, deux bassins de stockage et d'infiltration en Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) ont été réalisés rue des Hirondelles et rue des Moineaux, à Pyla-sur-Mer.

Les volumes de stockages mis en œuvre sont respectivement de 285 et 100 m³.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés en 2012 sur les exutoires d'eaux pluviales de l'avenue des Grives et de la Garolle et viennent en complément de ceux réalisés par la commune dans le cadre du réaménagement du boulevard de l'Océan.

Les ouvrages ont été conçus afin de permettre leur suivi, dans le cadre du **réseau REMPLAR, quant aux micropolluants transportés par les eaux pluviales** ; y sera également contrôlée l'efficacité de ces ouvrages de traitement des eaux pluviales au regard de la protection de la qualité des eaux de baignades et conchylicoles.



Le coût global de ces travaux s'élève à : 152 406,28 € T.T.C pour la rue des Hirondelles et 72 944,04 € TTC pour la rue des Moineaux





CHAPITRE II

TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX /

PÔLE MARITIME

II.1 Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d’Arcachon

• Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Général de la Gironde et l’Etat, (DDTM/Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chacun au regard de la

gestion et l’entretien du balisage des chenaux intérieurs, ainsi que des obligations des différents maîtres d’ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département, Syndicat et communes).

- En 2013, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :
 - la surveillance des balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat. Le

rapport associé a été diffusé à l’ensemble des partenaires ; au regard des constats rapportés, les travaux 2013 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : en 2013, dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de l’ordre de 51 000 € TTC.

N°	SITUATION	TYPE DE VOYANT ACTUEL	SIBA	TYPE DE BALISE	TYPE DE TRAVAUX								
					TRAVAUX	DATES	DÉPLACEMENT	REDRESSEREMENT	CHANGEMENT DE BALISE	CHANGEMENT DE VOYANT	RÉNOVATION DE VOYANT	BALISE INTERSECTION	
1	Chenal de Piquey	Cardinale sud	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
14	Chenal de Teychan	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
18	Chenal de Teychan	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
2	Chenal de Courbey	Tribord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
4	Chenal de Courbey	Cardinale sud	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
6Bis	Chenal de Teychan	Cardinale sud	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
7	Chenal de Girouasse	Tribord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013		Oui			Oui		Oui
8b	Chenal de L’Ile	Cardinale Nord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2009 & 2013			Oui		Oui		
D0	Chenal d’Andernos	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
D10	Chenal d’Andernos	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui		Oui
D10a	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Métal	Oui	Trx 2012 & 2013			Oui		Oui		
D10b	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Métal	Oui	Trx 2012 & 2013			Oui		Oui		
D12	Chenal d’Andernos	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui		Oui
D2	Chenal d’Andernos	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
D4	Chenal d’Andernos	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
D6	Chenal d’Andernos	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
E1	Chenal de Moutchalette	Cardinale Nord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
E2b	Chenal de Moutchalette	Babord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2012 & 2013		Oui			Oui		
E3	Chenal de Moutchalette	Tribord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2012 & 2013					Oui	Oui	Oui
G0	Chenal d’Audenge	Cardinale Sud	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui		Oui
J5b	Eyre du Teich	Babord	SIBA	Métal	Oui	Trx 2013	Oui						
J4g	Eyre du Teich	Babord	SIBA	Métal	Oui	Trx 2013	Oui						
J4h	Eyre du Teich	Babord	SIBA	Métal	Oui	Trx 2010 & 2013	Oui						
J5e	Eyre du Teich	Tribord	SIBA	Métal	Oui	Trx 2013			Oui		Oui		
K1	Entrée Canelette la Teste	Cardinale Nord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui
K11	Chenal de Le Teich	Cardinale Nord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui		Oui
K7	Chenal de Gujan	Tribord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui		Oui
K9	Chenal de Gujan	Cardinale Nord	SIBA	Bois	Oui	Trx 2008 & 2013					Oui	Oui	Oui



II. 2 Passes du Bassin d'Arcachon

MISSION DE SONDAGES ET BALISAGE DES PASSES :

Cette mission relève de l'application de la convention tripartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon », que le Syndicat a signée, pour 5 années supplémentaires, avec l'Etat et le Conseil Général de la Gironde.

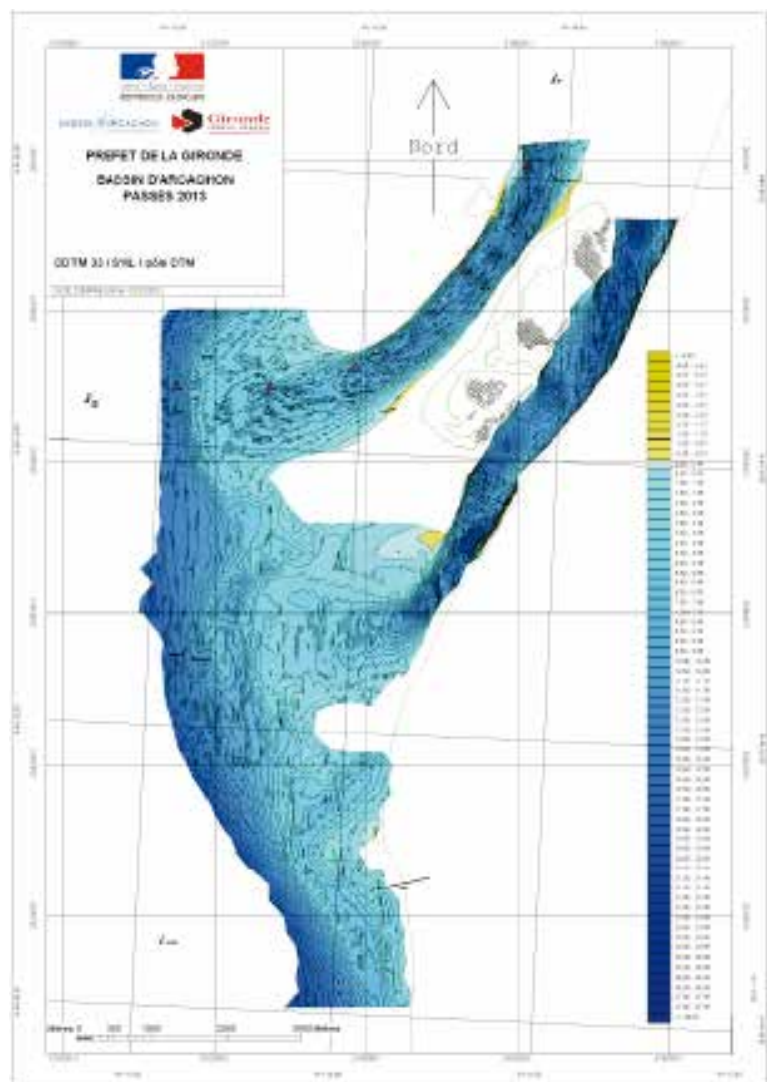
A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde assure la réalisation des opérations de sondage. La DIRM SA assure la réalisation des opérations de balisage.

4 campagnes de sondage sont réalisées par an pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf ; d'autres campagnes pourront être programmées, selon les besoins en connaissances, pour suivre l'évolution des chenaux du Bassin, l'exhaussement des fonds et l'érosion des côtes.

Le Syndicat et le Conseil Général de la Gironde prennent en charge, chacun à hauteur de 50 % : les moyens nautiques, le renouvellement et l'entretien des matériels de sondage afférents aux activités de la DDTM

dans ce cadre. A ce titre, en 2013, 16 500 € HT ont été consacrés à l'exécution de ces opérations.

Ci-après la carte bathymétrique des passes, laquelle a permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :

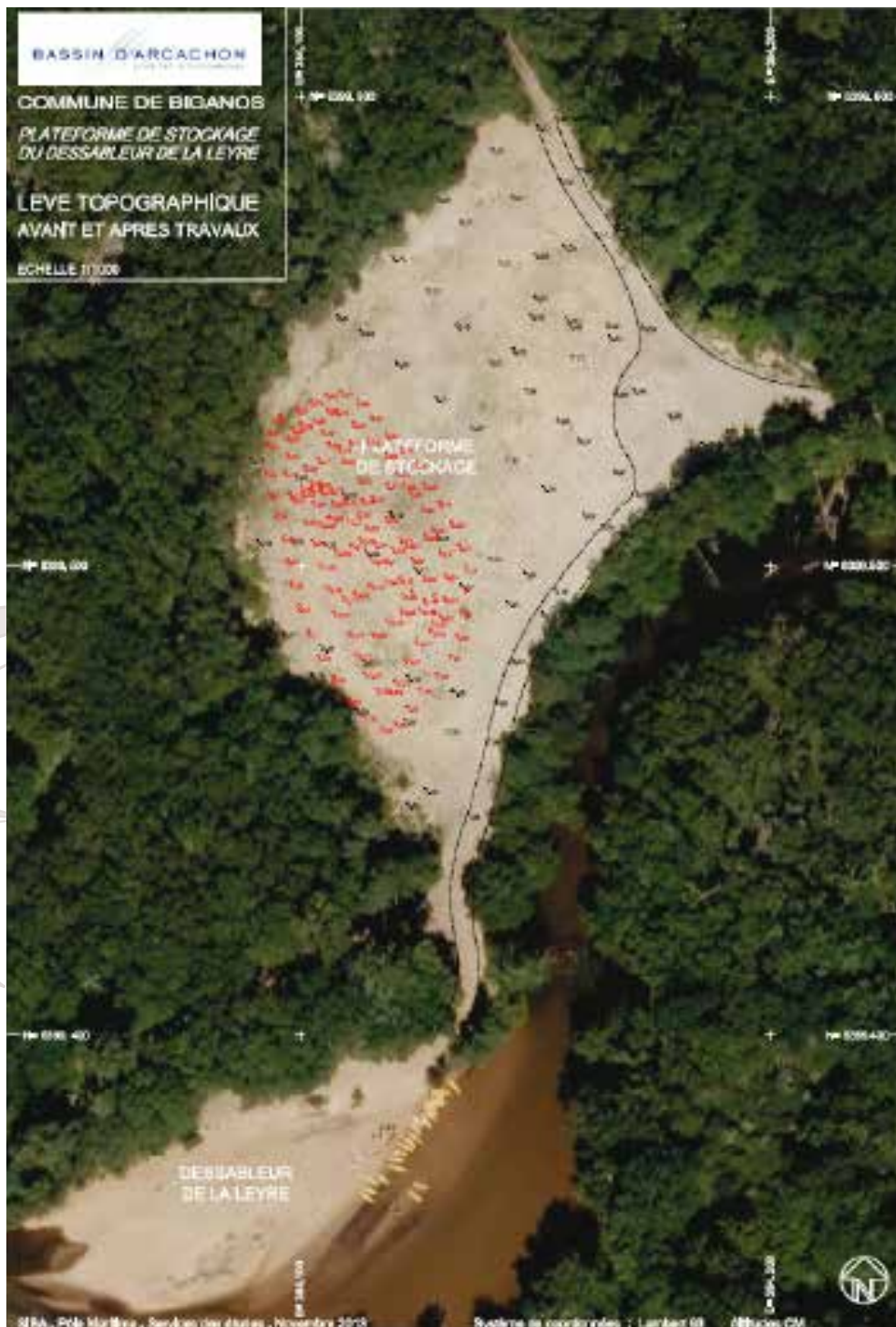


II.3 Bassin de dessablage de la Leyre

L'ouvrage construit par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence

avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon, a été « dessablé » à hauteur de 6 600 m³, par l'entreprise mandatée par le SIBA, et

pour un coût de 25 000 € TTC. L'arrêté préfectoral portant renouvellement de l'autorisation pour poursuivre l'exploitation de cet ouvrage a été signé le 22 octobre 2013 pour une durée de 10 années supplémentaires.



LE SABLE STOCKE SUR LA PLATE-FORME SERA DESTINE AU REENSABLEMENT DES PLAGES (ANDERNOS LES BAINS) AINSI QU'A L'ENTRETIEN DES BASSINS DE STOCKAGE DES SEDIMENTS DRAGUES (AUDENGE ET LANTON).

11.4 Participation à la gestion intégrée du littoral Aquitain

Le grand projet n°9 du Contrat de Projets Etat- Région 2007-2013 intitulé « Promouvoir une gestion intégrée et durable du littoral aquitain », dispose de 2 priorités spécifiques au Bassin d’Arcachon :

• **Priorité 9-1 : Connaissance et observation maritimes et littorales** déclinées en 2 actions : 9-1-1 GIP Littoral & 9-1-2 Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA)

• **Priorité 9-4 : Soutien à la pêche et à l’ostréiculture** avec, plus spécifiquement, l’action 9-4-1 : « Restauration de l’hydraulique et réhabilitation du Domaine Public Maritime concédé et non concédé du Bassin d’Arcachon ».

Priorité 9-4-1

En 2013, a été poursuivi le Démantèlement des friches ostréicoles : avec le Comité Régional de la Conchyliculture et la DDTM, des claires submersibles avaient été identifiées pour être démantelées au regard de leur dangerosité pour la baignade et la navigation. A ce titre, en 2012,

le SIBA avait déjà fait démanteler 7 friches ostréicoles : 2 claires concédées sur les sites du Mimbeau à Lège-Cap Ferret et 5 à Saint-Eloi, à Andernos les Bains.

En 2013, c’est à Piraillan (Lège-Cap Ferret) que 10 autres friches ont aussi été déconstruites et évacuées, pour un montant de 22 000 € TTC .



Priorité 9-1

L’Observatoire de la Côte Aquitaine

Depuis 2007, le SIBA est associé à l’Etat, à la Région Aquitaine et à ses 3 départements littoraux, aux fins d’identifier et d’anticiper la sensibilité aux risques côtiers de certains secteurs littoraux (côte rocheuse, sableuse, Bassin d’Arcachon), de proposer des solutions de gestion et de protection efficaces.

Grâce aux moyens humains issus de l’ONF et du BRGM, l’OCA assure des actions de collecte de données (levés du trait de côte), d’expertises, d’information et de communication. Son programme doit évoluer en fonction des nouveaux principes de gestion intégrée du littoral et des nouveaux systèmes de gouvernance. La perspective de « l’après Contrat de Projets » pose les débats.

La participation 2013 du SIBA était

de 11 162 € TTC. Le SIBA a sollicité l’expertise de l’OCA quant aux travaux d’aménagement de l’épi situé au nord du port d’Audenge et leurs conséquences prévisibles sur le littoral adjacent.


OBSERVATOIRE
CÔTE AQUITAINE

Réseau d’experts au service du littoral

Par ailleurs, à partir des premières conclusions de l'expertise 2012 sur la restauration du fonctionnement hydraulique du débouché du Canal des Etangs, le SIBA s'est associé le bureau d'études EGIS EAU afin de définir les travaux à mettre en œuvre sur le site, en symbiose avec le Comité de Pilotage ad hoc, constitué de riverains, de professionnels et d'experts.

Le GIP littoral aquitain a été créé en 2006 et regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, deux communautés d'agglomération et 10 communautés de communes, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer,



Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... Il a validé son plan de développement durable (PDDL) en lien avec la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, autour des thé-



matiques « risques » suivantes : trait de côte, érosion, submersion marine et incendies.

Il se pose désormais en tant qu'animateur de la gouvernance littorale jusqu'en 2020. Le GIP constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux ; il permet l'émergence de partenariats.

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP.

Ainsi a-t-il formé avec lui et les communes de La Teste de Buch,

Lège-Cap Ferret et Biscarrosse, un groupe de travail « érosion des passes » vers une meilleure connaissance du risque; en effet, les mouvements de sable directement en lien avec la dynamique des passes de l'entrée du Bassin d'Arcachon impactent les littoraux voisins, et il est vrai que ces phénomènes sont encore mal connus. Or les prévisions d'évolution des passes doivent être affinées pour anticiper les risques afférents notamment au regard de l'implantation et du fonctionnement du Wharf, sur le site de La Salie.

II.5 Activités bathymétriques et topographiques

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre :**

à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levée est utilisée pour réaliser les suivis de l'érosion de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique :**

à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8m et d'un tirant d'eau de 30cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK MAX. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-dessous présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2013, où l'on distingue ceux réalisés avant les dragages, (préparation des projets...), ou bien en suivis (balisage, après travaux...), ou encore préalablement au réensablement.





II.6 Dragage

A. Dragage du port de la Barbotière à Gujan-Mestras

Contexte

Le 26 novembre 2012, le Conseil Général de la Gironde et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon ont signé une convention cadre, portant sur la mutualisation des moyens en vue du dragage des ports départementaux en gestion directe et pour le réemploi des sédiments sableux sur le Bassin d'Arcachon. Début 2013, un avenant n°1 est venu contractualiser le dragage du port de la Barbotière, à Gujan-Mestras, dans ce cadre ainsi établi.

Consistance des travaux

La zone de dragage débutait à 1 000m du port : elle comprenait le chenal principal, les chenaux d'accès aux darse, ainsi que les darses est et ouest elles-mêmes. 15 440m³ ont été extraits.

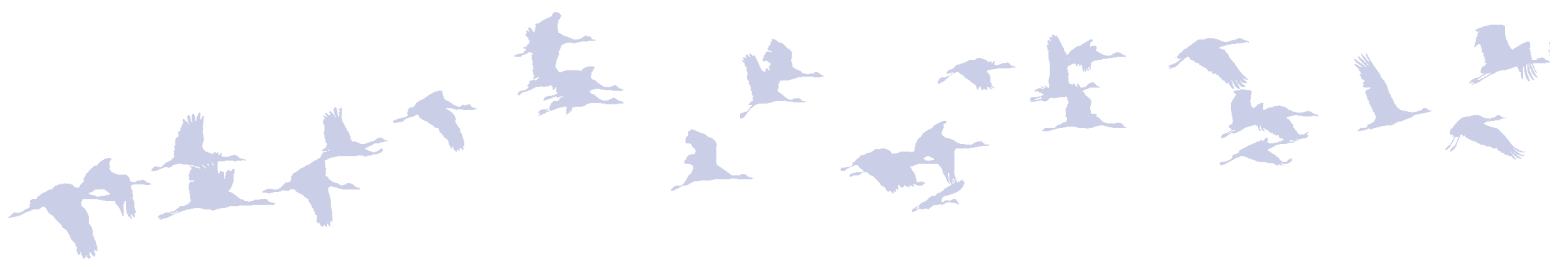
Les sédiments dragués ont été déposés dans le centre de prétraitement de la Molle.

Durée

De janvier à avril, puis de septembre à octobre 2013



Entrée dans la darse est (oct 2013)



B. Dragage du Bancot

Ces travaux ont fait l'objet de dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

Consistance des travaux

Le banc du Bancot, situé entre les chenaux de Piquey et Courbey, présente une tendance naturelle au déplacement vers l'Est-Nord-est sous l'effet des courants de flot. Les mouvements sédimentaires induits comblent progressivement le chenal longeant les parcs ostréicoles de proximité. Ces phénomènes d'une part rendent difficile la navigation tant professionnelle que de loisir, et d'autre part, tendent à ensabler les parcs ostréicoles les plus proches. Le Syndicat a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole pour que soit draguée la zone au droit du Grand Banc, compte tenu de son réensablement conséquent, nuisant de ce fait à l'hydraulique dans cet espace de cultures.

La zone de dragage se situait entre le banc du Bancot et la pointe Sud Ouest du Grand Banc ; une première



passé sur une longueur de 800m en partant du Sud vers le Nord, coté Est, a été réalisée ; une deuxième passe a suivi, en partie, sur une longueur de 500m en partant du Nord vers le Sud, coté Ouest.

La zone de rejet se situait dans le chenal de Piquey, sur le flanc Ouest du banc de Bancot, où la cote est comprise entre -3 et -5m CM.

Durée

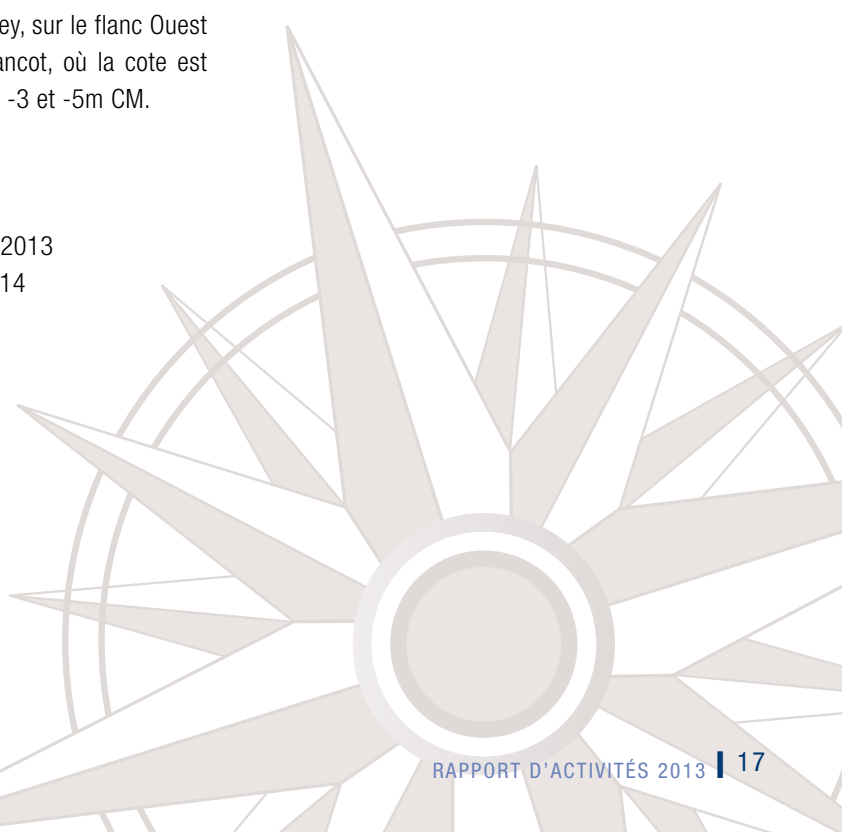
Du 23 octobre 2013
au 14 mars 2014

Volumes extraits

15 800 m³ ont été extraits.

Coût

135 000 € TTC.



C. Dragage du port d'Audenge

Consistance des travaux

Cette opération concernait le dragage des sédiments du port d'Audenge (darse nord, darse ostréicole et chenal d'accès) puis leur reprise et leur évacuation vers le site de stockage dédié sur la commune, (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, ICPE située à 5km du port).

Durée

du 4 novembre 2013 au 16 janvier 2014 soit 2 mois et demi

Volumes extraits

12 000 m³ ont été extraits.

Coût

366 000 € TTC.



II. 7 Réensablement des plages

Sous couvert de leurs autorisations préfectorales, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, ou bien par l'intermédiaire de moyens extérieurs, commandés dans le cadre de procédure dites de marchés publics.

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

1. Réensablement des plages de LEGE-CAP FERRET

Consistance des travaux

L'objectif est de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin

de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

Les prestations ont consisté à réaliser les travaux de :

- déblais/remblais des sédiments sableux avec transport sur l'estran pour le réensablement des plages et le renforcement du talus du Mimbeau,
- déblais/remblais avec mise en dépôt provisoire pour transport routier,
- transport routier entre la zone de mise en dépôt provisoire et les zones de remblais,
- terrassements associés aux zones de remblais.

Lieu de prélèvement :

Mimbeau / Bélisaire ou sur site

Titulaire des travaux : SAS VAN CUYCK avec des moyens terrestres

Durée

Travaux réalisés en mai/juin 2013

Coût

113 050 € TTC.

LIEUX DE DEBLAIS / REMBLAIS

Nom du site	Extraction	Définition de la zone	Volume par plage
Claouey	Origine : Herbe	A l'ouest du Centre Nautique	500 m ³
Le Four	Origine : Herbe	A la plage du Four	300 m ³
Les Jacquets	250m ³	Déblai/remblai sur site	250 m ³
Piquey	1200m ³	Déblai/remblai sur site	1200 m ³
Canon	Origine : Herbe	A la plage du Canon	300 m ³
Herbe	500m ³	Déblai/remblai sur site	500 m ³
44 hectares	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	2000 m ³
Talus du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	8000 m ³
Bertic	Origine : Herbe	A la plage de Bertic	100 m ³
Courlis	Origine : Mimbeau	Au quai des Courlis	1000 m ³



2. Réensablement des plages de Moulleau Péreire

Consistance des travaux

Le programme de réensablement des plages arcachonnaises 2013 a été effectué à l'aide des équipements syndicaux, en mai/juin ; les objectifs du projet étaient de :

- réensabler les plages d'Arcachon et de la Teste de Buch,
- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- recréer une continuité hydraulique dans le chenal du Moulleau.

Lieux de prélèvement :

Le projet consistait à recréer une continuité hydraulique et ainsi améliorer la navigation à l'approche de la jetée. Les zones de dragage reliaient

deux zones de 25m de large chacune sur 830m et 330m de long. La cote de dragage était de -2.5m CM.

Lieux de dépôt et de régalage :

- de l'avenue du Bassin à l'avenue des Vendangeurs,
- de l'avenue Montaut à la place des Arbousiers.

Durée

Exceptionnellement cette année, les opérations de réensablement sur les plages au Nord de la jetée du Moulleau ont débuté avec des moyens terrestres, en avril 2013 ; 12 000m³ ont ainsi été mobilisés et déplacés pour pallier aux besoins urgents, entre Péreire et Le Moulleau/Pyla, à la demande de la commune. Du 25 avril au 28 juin 2013

Volume extraits

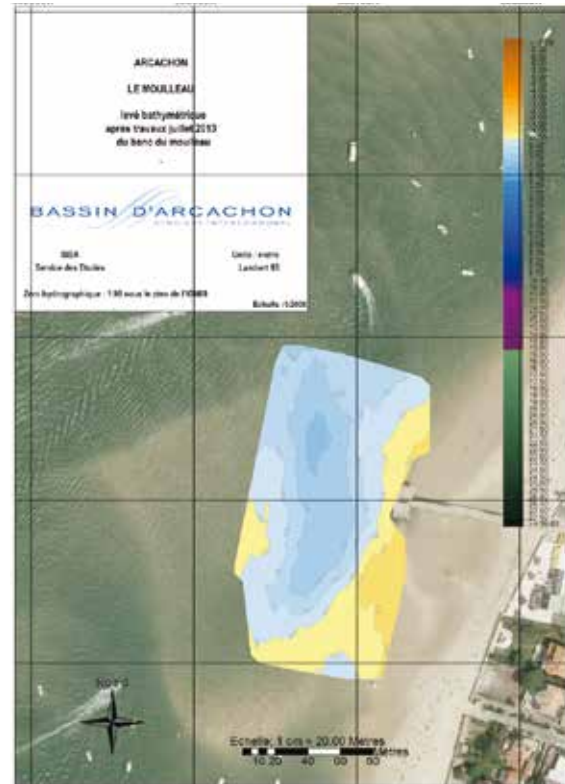
10 000 m³

Coût

176 000 € TTC
(y compris le régalage).



Localisation des zones de travaux 2013 après travaux



Bathymétrie



Plage en cours de réensablement coté Nord de la Jetée du Moulleau

II. 8 Valorisation des sédiments de dragage

Rappel du contexte

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu : ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :
 - en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
 - en stockage temporaire sur

DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer, qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Ainsi en 2013, les bassins de stockage temporaire de sédiments appartenant aux communes et au SIBA contenaient en début d'année 45 000m³ de sédiments à valoriser. La vidange de ceux-ci est un pré requis aux fins de lancer les opérations de dragage suivantes!

Remarque : les Bassins de stockage des sédiments de dragage se situent : au Teich/Quatre paysans, à Andernos les Bains/Quinconces, à Biganos/Port des Tuiles, à Lanton/Titoune, à Gujan-Mestras/Verdalle, et à Audence.

A. L'appel à projets : des marches en recherche et développement

Ainsi le Syndicat avait-il lancé un appel à projets dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi – en continu – des sédiments de dragage ; le SIBA partagera avec eux, techniquement et financièrement, les expérimentations permettant de déployer, dans un second temps les techniques dont les résultats seront probants et pourront s'inscrire dans un cadre réglementaire approprié.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articulera autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,
- un projet « plan d'épandage en forêt ».
Les expérimentations débuteront dans l'hiver 2013/2014.

TERRALYS dispose déjà d'un savoir-faire en matière de valorisa-

tion de sédiments de dragage pour avoir notamment mis en place pour le compte du Conseil Général de la Gironde un plan d'épandage sur grande culture afin d'exploiter les sédiments issus du centre de prétraitement du port de La Molle à Gujan-Mestras.

D'autres partenaires ont mani-

festé leur intérêt autour de projets de création d'un béton « Bassin d'Arcachon », remblaiement de tranchée d'assainissement, de pare-feu, de couche de base sous parking... des essais ont été effectués avec certains, des accords plus formels sont à venir avec d'autres.

B. La constitution d'une ICPE SIBA pour exploiter UNE UNITE DE GESTION DES SEDIMENTS

But : créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée Pour l'Environnement) permettra de

libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

Lieu : implantée sur la parcelle n°84 au lieu-dit Grande Lande, sur le territoire de la commune

d'Arès (Gironde).

Actualité : un marché a été signé avec un bureau d'études pour l'établissement du dossier d'autorisation avant enquête publique.



11.9 Pôle environnement

Le SIBA, construire une culture de la qualité de l'eau

En 2013, le SIBA engage des actions d'ampleur sur le territoire pour un Bassin d'Arcachon aux eaux préservées.

Le SIBA s'est placé ces dernières années à la confluence des réflexions et des actions sur la qualité des eaux du territoire. Initiateur d'un réseau de surveillance et d'expertise d'exception, le REPAR, il assume également pleinement son rôle d'animateur de l'InterSage, veillant à la prise en compte des enjeux propres au Bassin au sein des outils de gestion des bassins versant que sont les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Attentifs aux préoccupations des professionnels comme des communes, il coordonne des ac-

tions intégrées sur les cours d'eau comme sur l'intrabassin telles que l'étude du Canal des Landes et le programme Féliba.

> Réseau REPAR (Réseau de suivi et d'expertise sur les biocides et phytosanitaires au niveau du Bassin d'Arcachon et ses bassins versants)

Le réseau de surveillance des pesticides et biocides sur le Bassin d'Arcachon, réseau innovant qui a vu le jour en 2010, continue à développer ses actions en 2013, sous les 5 thématiques qui le structure et ce toujours sous l'animation du SIBA.

• QUANTIFIER DE LA PRÉSENCE DANS LES EAUX

L'échantillonnage des eaux douces et marines par les équipes du SIBA

s'est poursuivi en 2013 au rythme d'un prélèvement mensuel de novembre à février et de deux prélèvements par mois de mars à octobre. Leurs analyses sont toujours effectuées par les équipes de recherche de l'Université de Bordeaux.

En 2013, un suivi du cuivre dans les eaux a été mis en place pour répondre aux interrogations d'Ifremer et suivre son utilisation en tant qu'anti-fouling.

Au total ce sont près de 200 échantillons qui ont ainsi été analysés dans le cadre du REPAR, permettant une connaissance fine de la présence des pesticides dans les eaux du territoire.

• CONNAÎTRE LES USAGES SUR LE TERRITOIRE

Le REPAR se veut un réseau réactif et ancré dans les problématiques du territoire. Il est donc apparu

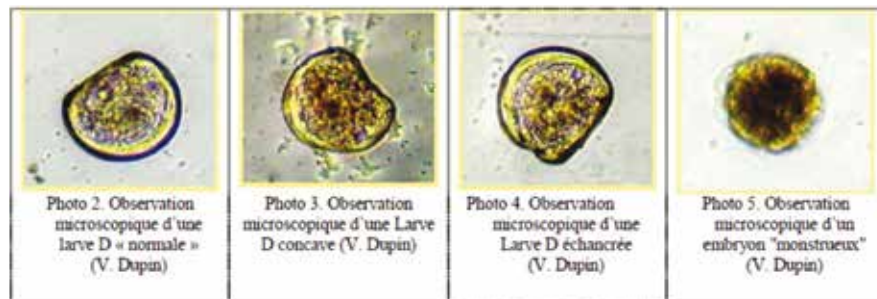


indispensable d'établir la liste des molécules analysées dans l'action de quantification, sur la base, non pas de listes nationales mais bien d'usages avérés sur le Bassin d'Arcachon et ses bassins versants. Il s'agit également grâce à cela de mieux orienter les actions de sensibilisation des différents utilisateurs de pesticides.

En 2013, deux enquêtes supplémentaires ont été conduites :

Sur le nautisme : cette enquête était à destination de l'ensemble des navigateurs du Bassin qu'il s'agisse de plaisanciers ou de professionnels (bateliers, ostréiculteurs, pêcheurs, écoles, etc.). En parallèle les professionnels de l'entretien des navires ont aussi été interrogés (chantiers, shipchangers et magasins de bricolage). Au total, près de 600 plaisanciers ont été interrogés, ainsi qu'une quarantaine d'ostréiculteurs, une douzaine de pêcheurs et une vingtaine de clubs et loueurs de bateaux. Une trentaine de professionnels des antifouling ont été enquêtés.

Sur les jardiniers amateurs : les enquêtes se sont déroulées sur les dix communes du SIBA. La diffusion du questionnaire en ligne s'est



Déformations des larves d'huîtres lors de tests écotoxicologiques.

faite par le site internet du SIBA, la distribution de flyers et l'information par voie de presse. Par ailleurs 260 enquêtes ont pu être réalisées en porte à porte. En parallèle, une dizaine de jardineriers, grandes surfaces et jardineriers professionnels ont été interrogés.

• COMPRENDRE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le REPAR, par le biais de l'Agence de l'Eau et du SIBA, co-finance une étude de 3 années débutée en janvier 2013, menée par l'Université de Bordeaux. L'objectif de cette étude, faisant partie du programme régional OSQUAR 2, est notamment d'identifier la sensibilité des premiers stades de vie de l'huître creuse vis à vis des cocktails de pesticides présents dans le Bassin d'Arcachon.

• SUSCITER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

La première phase du REPAR a permis la constitution d'un socle de connaissance qui va permettre dès 2014 d'orienter les actions de sensibilisation et d'accompagner de manière adéquate les évolutions de pratiques. Un projet « Haro sur les Phytos » a ainsi été proposé par le SIBA au Pays Basin d'Arcachon - Val de L'Eyre en novembre 2013 afin de mettre en place des actions de réduction des phytosanitaires à l'échelle du Pays.

• PARTAGER LES INFORMATIONS

Le site internet du SIBA héberge une page dédiée au réseau. Les rapports annuels des analyses chimiques, ainsi que les rapports d'enquêtes de pratiques y sont disponibles en téléchargement.



Journée « Qualité des eaux littorales de l'Agence de l'Eau - Juin 2013 Biganos (photo: Gilles Arroyo)

Le REPAR a également fait l'objet en 2013 d'articles dans Sud Ouest (Les pesticides suivis à la trace sur le Bassin d'Arcachon , 06/05/2013) et la Dépêche du Bassin (Chasse aux pesticides, tous concernés ! 14/05/2013), en particulier sur l'action de connaissance des usages.

Le REPAR a été le sujet de la chronique « Planète Bleue » de France Bleue Gironde, les 12 et 13 octobre 2013.

Au niveau national et international : le REPAR a fait l'objet d'une présentation lors de la journée littorale de l'Agence de l'Eau en juin 2013. Le SIBA a également été invité à présenter ses enquêtes de pratiques sur les jardiniers amateurs, jugées novatrices, à la conférence internationale sur l'entretien des zones non agricoles qui s'est tenue à Toulouse en octobre 2013.

> Etude Intégrée du Canal des Landes

A la suite d'une réflexion initiée par le SAGE « Etangs littoraux de Born et Buch », et à la demande des communes de la Teste-de-Buch et de Gujan-Mestras, il a été confié au

SIBA la maîtrise d'ouvrage d'une étude intégrée sur le Canal des Landes.

Cette étude a pour objectif de définir une politique globale de gestion à l'échelle du bassin versant.

Plusieurs axes ont ainsi été traités:

- les enjeux liés à la protection des biens et des personnes, avec de forts enjeux de sécurité (présence d'urbanisation, construction d'un pôle hospitalier), en lien avec des épisodes d'inondation récurrents et le mauvais état des ouvrages;
- les enjeux liés à l'environnement, et plus particulièrement, les enjeux de continuité écologique ainsi que ceux de la préservation des zones humides ;
- les enjeux liés aux usages, en prenant en compte la nécessité de maintenir les usages amont sur le Lac de Cazaux-Sanguinet et de préserver les usages aval (baignade, ostréiculture), notamment en termes de qualité de l'eau.

> FéLiBA (Etude de la fécondité de l'huître creuse dans le bassin d'Arcachon en lien avec la qualité de l'eau)

De 2009 à 2011, le captage des larves d'huîtres à Arcachon fut particulièrement mauvais. Des pontes tardives associées à de faibles quantités de larves "petites" indiquaient un problème probablement au niveau de la maturation ou de la ponte.

Suite aux inquiétudes des ostréiculteurs, le SIBA s'est porté maître d'ouvrage d'une innovante cartographie collaborative de l'état de fécondité des huîtres du Bassin, en lien avec la qualité des eaux. Cette action s'est effectuée en collaboration avec le Comité Régional Conchylicole et le Fond Européen pour la Pêche.

Ce programme s'est traduit par différentes actions de terrain.

Tout d'abord, la maturation des huîtres issues du captage d'Arcachon ou de Marennes-Oléron a été suivie à Arcachon et comparée avec celle de la Rade de Brest au cours de l'année 2013.

Puis, un bilan de la maturation des huîtres sauvages d'Arcachon a été établi fin juin 2013 sur la base de 70 stations maillant l'ensemble du Bassin.

La ponte a également été surveillée





dans le bassin d’Arcachon à l’aide d’un observatoire participatif impliquant les professionnels.

Enfin, des simulations de dispersion larvaire ont été réalisées de manière à évaluer les contributions potentielles des différents bancs au captage, en fonction de leur localisation géographique.

L’année 2013 s’est révélée une bonne année pour le captage à Arcachon. Les expérimentations entreprises cette année permettent donc difficilement de statuer sur l’origine des années de mauvais

captage. Il apparaît cependant que les observations de retard de ponte, de mauvaise croissance et de faibles indices de condition convergent vers la zone du sud-est du Bassin. Ces éléments pourraient être expliqués par un contaminant ou par une modification de la ressource trophique. Une surveillance de la zone du sud-est du bassin d’Arcachon va être maintenue pour continuer à acquérir des informations au cas où le phénomène de mauvais captage se renouvellerait en 2014.

> Communication du Pôle Environnement

Le pôle environnement du SIBA continue sa mission pédagogique et a été sollicité pour intervenir dans le cursus des étudiants de master 2 « Gestion intégrée des zones côtières » de l’Université de Bordeaux. La bibliothèque environnementale en ligne est régulièrement mise à jour et s’est enrichie en 2013 de nouvelles références.



Bancs d’huîtres sauvage sur le Bassin d’Arcachon (photo CRCAA)



CHAPITRE III

LE TOURISME ET LA COMMUNICATION

LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

En concertation avec les professionnels du tourisme, le SIBA est chargé de la promotion touristique du Bassin d'Arcachon en vue d'en VALORISER L'IMAGE.

Pour cela, en étroit partenariat avec les Offices de Tourisme, le SIBA anime les actions suivantes :

- il DEPLOIE chaque année une vaste CAMPAGNE DE COMMUNICATION, en s'appuyant sur une véritable stratégie de Marque « Bassin d'Arcachon ». L'objectif du concept de marque « Bassin » est de valoriser autrement les richesses naturelles de la destination en privilégiant une offre en écotourisme et les produits à forte identité territoriale (patrimoine maritime, Pescatourisme...);
- il CONÇOIT ET REALISE LES SUPPORTS DE PROMOTION et D'INFORMATION, à savoir : guide touristique en 4 langues, plan guide, portail internet, application iPhone, signalétique touristique dans les ports et villages ostréicoles, topoguide de randonnée...;
- il ANIME et COORDONNE les ACCUEILS ET VOYAGES DE PRESSE en vue de conforter la notoriété de la destination ;



Enfin pour parfaire L'ACCUEIL sur le Bassin, le SIBA soutient la PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS en vue de cultiver et développer l'esprit d'accueil « Bassin » (mise en place d'un Programme Local de Formation, organisation de rencontres professionnelles et de journées techniques...).



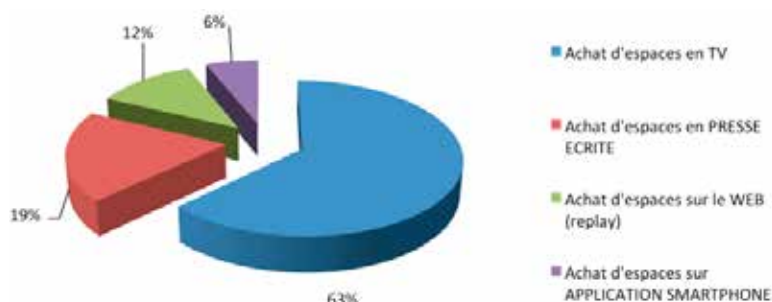
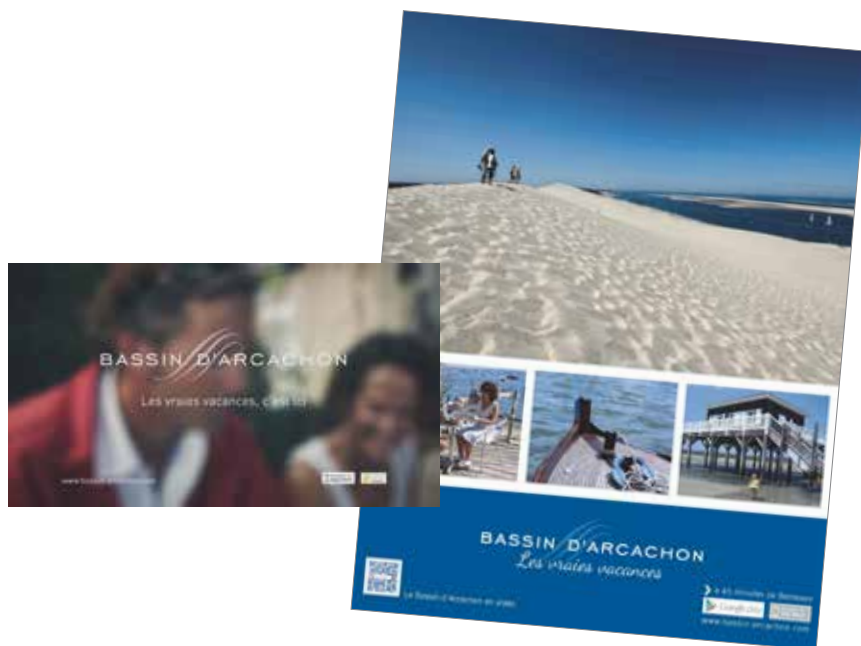
III.1 La communication touristique

La campagne de Communication 2013

En 2013, dans un film de 25', l'agence Conseil en communication Horizon Bleu a proposé au SIBA de mettre en images le concept en vigueur depuis 4 ans : « Les Vraies Vacances ».

Après 5 ans de présence dans le métro parisien, puis 5 ans en radio nationale (Europe 1 et RTL), le SIBA a souhaité depuis 2012 mettre en place un dispositif TV, complété par une campagne Catch Up TV sur les grandes chaînes, des opérations web et réseaux sociaux.

En 2013, le SIBA a ainsi mené, à hauteur de 239 000 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : TV, presse écrite, Internet et smartphones. Compte tenu des objectifs et des cibles, la stratégie de moyens a été concentrée sur le média TV mais à l'échelle nationale.



1/ par voie télé, à l'échelle nationale

En effet, la campagne sur le média TV présente un intérêt certain : profiter de la généralisation de la TNT dans tous les foyers.

> La campagne TV s'articule autour d'une période unique

Avant le week-end de Pâques et les vacances, du 18 mars au 27 avril, 268 spots ont été diffusés du lundi au dimanche.

> Le contenu du film publicitaire au format 20 secondes

La réalisation d'un film publicitaire permet de traduire l'essence même des Vraies Vacances sur le Bassin d'Arcachon. Un scénario basé sur des bonheurs simples et vrais dans un lieu préservé. A la fin du film, on est invité à se rendre sur le site Internet « www.bassin-arcachon.com ».

Le choix de BFM TV

10 Millions de téléspectateurs/jour

Le choix de iTV

26% de CSP+ dans son audience

2/ par voie d'achats d'espaces sur Internet

Parallèlement, le SIBA a également mis en place une campagne d'achat d'espaces sur le web afin d'accompagner sa campagne TV et de profiter de la réalisation du spot vidéo pour envahir la toile.

Le SIBA a choisi le site web de France Télévisions (pack découverte-environnement : Thalassa, RDV en terre inconnue...), pour diffuser son spot TV en replay (télévision de rat-trapage) : du 12 avril au 12 mai.

L'achat d'espaces sur le web en 2013 s'est élevé à 24 000 € TTC environ.



3 / par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite

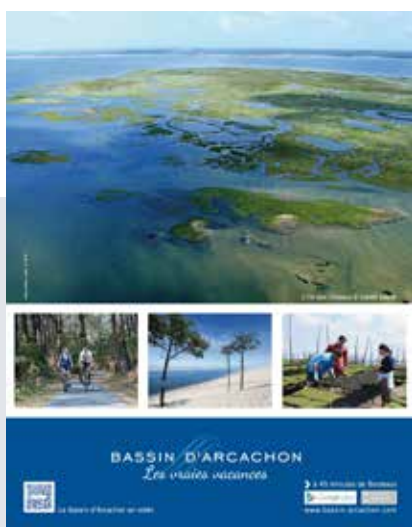
En vue de capitaliser sur la campagne de promotion télé et replay, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les

médias de presse écrite a été dédié aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

- Magazine « Géo » (édition de mai et juin) ;
- Magazine « Terre Sauvage » (édition de mai) ;
- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 exemplaires en 4 langues) ;

- DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire espagnol (dans le supplément Aquitaine) (185 000 exemplaires) ;
- Magazine « Tendances Magazine », mensuel gratuit de la maison et du bien être ;
- Guide Petit Futé Gironde.

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2013 s'est élevé à 45 150 € TTC.





4 / par le canal Internet et les Réseaux sociaux

En 2013, le service tourisme du SIBA a élaboré un tableau de bord de suivi numérique pour optimiser la production d'outils et amender les orientations stratégiques lorsque nécessaire :

> Gérer, animer et optimiser les outils du Web 2.0

- Mise à jour quotidienne des réseaux communautaires (Facebook, Twitter, Google +), des plateformes d'échanges de vidéos (YouTube, Dailymotion) et photos (Flickr, Pinterest).
- Animation des forums de voyage (Routard.com, Petit Futé,...) et sites d'avis de voyageurs (TripAdvisor, Dismoioù,...).
- Création de parcours touristiques géolocalisés et illustrés (EveryTrail).
- Dématérialisation de l'information : la rendre mobile et accessible à tout moment (Calaméo).
- Utilisation des réseaux sociaux comme outils de veille (Scoop it).

> Développer une véritable politique e-mobilité

Les enjeux du SIBA : la continuité de service / appréhender le « avant séjour », le « pendant séjour » et le « après séjour ».

> Optimiser le référencement

des sites et accélérer l'indexation des sites Internet sur les moteurs de recherche et suivre leur positionnement.

> Animer le réseau des ANT

(Animateurs Numériques de Territoire) des Offices de Tourisme : Partage de bonnes pratiques, réflexions stratégiques collégiales, mutualisation des outils et mise en place d'un diagnostic numérique commun à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

> Evaluer et mesurer l'efficacité de nos actions e-tourisme

En parallèle, le SIBA a mené des actions complémentaires sur le média Internet, afin de générer du trafic sur le site www.bassin-arcachon.com.



5 / sur le média smartphones & tablettes

Le SIBA a également mis en place une campagne d'achat d'espaces sur les applications smartphones afin de valoriser ses applications Apple et Android.

- 1,2 Millions PAP (pages avec publicité) sur les applications Apple et Android du Monde, du 12 au 21 avril ; Le dispositif a généré **31 122 visiteurs** sur les pages de téléchargement Apple Store et Google Play de l'application du Bassin d'Arcachon.

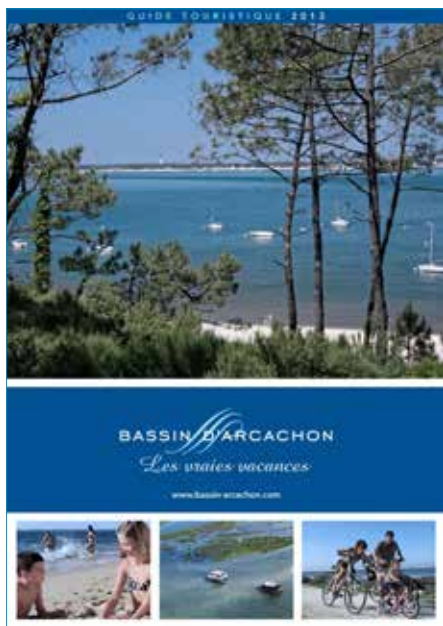
L'achat d'espaces sur les applications smartphones en 2013 s'est élevé à 14 770 € TTC.

L'année 2013 en quelques chiffres :

- Facebook : 11 500 fans**
- Twitter : 1 100 abonnés**
- YouTube : 85 000 visualisations de vidéos**
- Flickr : 6 000 visualisations de photos**
- Calaméo : 61 publications en ligne**



III. 2 Les supports de promotion



Pour la réalisation de l'ensemble des supports de communication 2013, le SIBA a engagé un budget d'un montant de 74 000 € TTC.

III.2.1- Les éditions

L'ensemble de la profession est associé à la conception des supports guide et carte des déplacements.

Le guide touristique du Bassin d'Arcachon

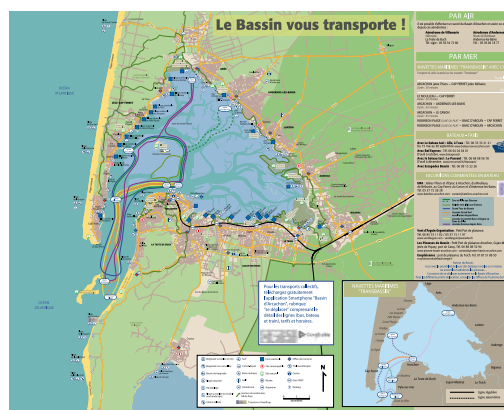
Le guide constitue le support officiel de la destination. Il est publié en 142 000 exemplaires et en 4 langues.

Son rôle : justifier et donner du contenu à la promesse des Vraies Vacances !

La carte des déplacements du Bassin d'Arcachon

En complément du guide, la carte des déplacements est éditée en 115 000 exemplaires et présente :

- au verso **la carte touristique** avec la localisation des sites et équipements majeurs et les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire)
- Au recto, la **carte des pistes cyclables** avec une présentation détaillée du réseau par tronçon.



III.2.2- L'application pour smartphones

L'application fournit des informations, en temps réel (météo, horaires de marées...), relatives aux hébergements, aux activités, aux restaurants, aux visites et aux différents modes de déplacements (lignes maritimes, de bus et ferroviaires).

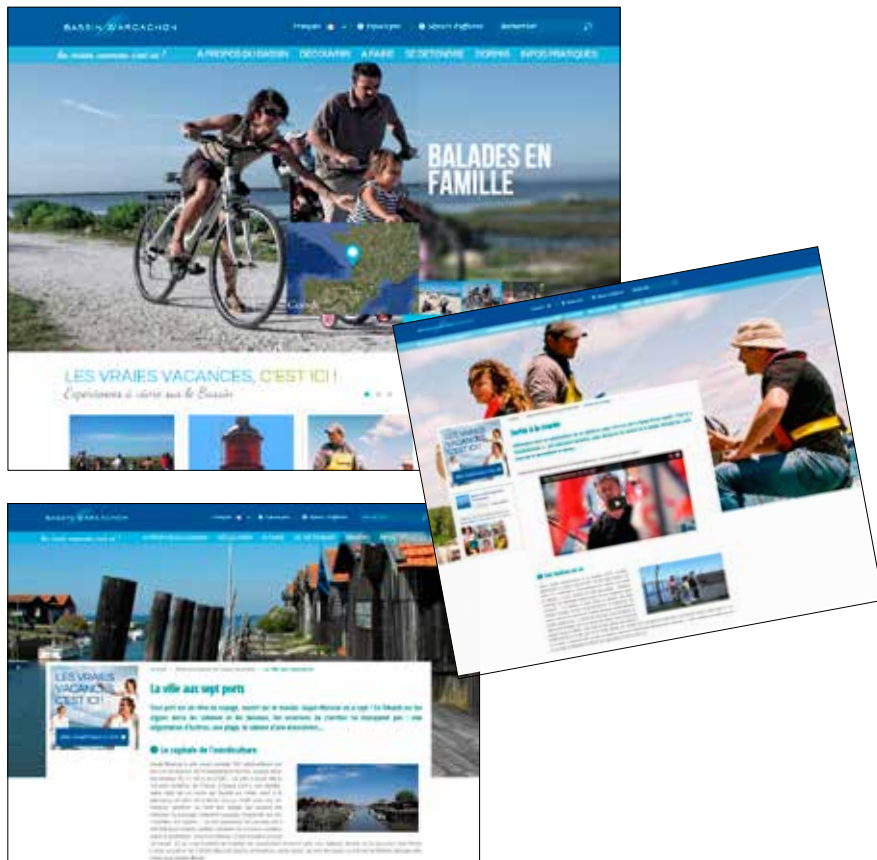
L'application est téléchargeable sur l'AppStore (iPhone, iPad et iPod) depuis le 1^{er} janvier 2011 et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android) depuis le 1^{er} janvier 2012. Depuis sa mise en ligne, plus de **83 500 TELECHARGEMENTS**, un parc mobile couvert à 75 % et une notation sur les supermarchés d'applications allant DE 3,5 A 4,5 ETOILES ; elle a par ailleurs été élue MEILLEURE APPLICATION 2011 par l'Internaute Voyage.



III.2.3- Le site Internet www.bassin-arcachon.com

La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2013, à une moyenne de 58 000 connexions/mois, avec un pic de connexions au mois d'août (73 000 consultations).

En janvier 2013, le SIBA a réalisé une refonte intégrale du portail touristique. Adaptable aux terminaux mobiles, cette refonte a permis d'augmenter l'audience du portail touristique, de gagner en lisibilité et de plonger l'internaute dans l'ambiance et le ressenti des «Vraies Vacances».



III.2.4- Le spot promotionnel diffusé sur TV Tourism

Le SIBA a également poursuivi la diffusion d'un spot promotionnel dans plus de 500 chambres d'hôtels 3*** et 4**** du département

et près de 6 000 emplacements de camping sur Bordeaux.

> Impact annuel :
537 503 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour

III.2.5- Le matériel promotionnel

Les affiches, les poches et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés auprès de la presse et des Offices de Tourisme.



III. 3 Les opérations de promotion

III.3.1- L'animation des relations presse

A. Organisation et accueil des journalistes

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour d'une vingtaine de journalistes venus réaliser des reportages sur le Bassin.

B. Gestion de l'espace professionnel via internet

Le Service Tourisme du SIBA met à disposition des organismes de tourisme, de la presse et des collectivités exclusivement, un espace professionnel, accessible sur le site **www.bassin-arcachon.com**, comportant le dossier de presse et l'accès à une photothèque, laquelle a été totalement repensée et surtout rendue interactive depuis 2012.

Les utilisateurs qui ont les droits nécessaires peuvent aussi bien télécharger du contenu mis en ligne par le SIBA (photographies,

vidéos, documents pdf, excel, powerpoint...) qu'en déposer, pour le rendre accessible à d'autres utilisateurs.

En 2013, un budget d'un montant de 1 500 € TTC a été consacré à l'hébergement de l'espace professionnel.

C. L'organisation d'une Soirée spéciale Bassin d'Arcachon à Paris, en partenariat avec les structures professionnelles des métiers de la mer

En partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture et le Comité Départemental des Pêches, le SIBA a organisé sur Paris, le mercredi 20 novembre 2013, une opération presse **à la découverte des produits du Bassin d'Arcachon**.

Les mets réalisés par les 2 chefs étoilés du Bassin Stéphane CARRADE et Thierry RENO, à partir d'huîtres et poissons du Bassin d'Arcachon, ont été élaborés de-

vant les journalistes et fractionnés en portions afin de laisser les convives libres de « chiper » dans l'assiette du voisin, pour respecter l'esprit des lieux !

C'est plus de 100 personnes qui ont ainsi partagées « l'Esprit Bassin » à Paris.



Dossier de presse réalisé par le SIBA, imprimé en 4 langues.



III.3.2- La participation au salon des Vacances de Bruxelles

En partenariat avec le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, en collaboration avec les Offices de Tourisme, à hauteur de 4 800 € TTC, au salon des Vacances de Bruxelles (101 286 visiteurs), du 31 janvier au 4 février 2013.

III.3.3- La valorisation de l'accueil

Enfin pour parfaire L'ACCUEIL sur le Bassin, le SIBA soutient la professionnalisation des acteurs en vue de cultiver et développer l'esprit d'accueil « Bassin ».

A. Les 4^{èmes} Rencontres professionnelles du Tourisme

Le SIBA a organisé, le 14 février 2013, les 4^{èmes} Rencontres du Tourisme : une journée d'échanges et de débats sur le thème :

« Ensemble, vivons l'Esprit Bassin » Cette journée a offert aux 650 participants l'occasion de **partager EXPERIENCES et NOUVELLES CONNAISSANCES.**

PROGRAMME

« Comment mieux vendre notre destination touristique ? »

En 2013, les 4^{èmes} Rencontres du Tourisme se déguisent en émission de télévision autour de quatre heures de direct. Avec des chroniqueurs, des interviews, des débats, des polémiques. Pour comprendre et éclairer une seule chose :
- comment mieux vendre le Bassin,
- comment lui conserver sa place de grande destination touristique ?

B. Mise en place d'un Programme Local de Formation (PLF)

Le SIBA afin qu'il soit le maître d'ouvrage d'un Programme Local de Formation (PLF), outil triennal de professionnalisation pour les Offices de Tourisme.

En 2013, 2 modules ont été traités :

- La création d'un réseau des OT du Bassin d'Arcachon

- Les indispensables du web 2.0

50 conseillers en séjour ont participé aux journées de formation (3 journées au total réparties sur l'année). En tant que maître d'ouvrage du programme, le SIBA s'est engagé à :

- Prendre en charge l'adminis-

tration, la coordination et l'animation du PLF

- Financer en totalité la contribution locale restant habituellement à la charge des structures, correspondant à 10 % du coût total du programme sur les 12 communes du territoire Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre concernées par le PLF

En 2013, un budget de 800 € a été consacré à la mise en place de ces 2 modules de formation.



Théâtre OLYMPIA - ARCACHON

www.rencontresdutourisme.com

Rejoignez-nous sur :
Rencontres du Tourisme du Bassin d'Arcachon

4^{èmes} Rencontres DU TOURISME

LE 14 FÉVRIER 2013
à partir de 8h30

C. L'organisation d'un Pesca'Tour à destination des professionnels

Un éducteur dédié à la découverte du Pescatourisme, le Pesca'Tour, a eu lieu au niveau local, pour le personnel d'accueil des Offices de Tourisme, élargi au personnel des hébergements, des équipements touristiques, le 6 juin 2013.

Le soutien à la professionnalisation constitue, aujourd'hui, la clé de la réussite du développement touristique. En 2013, un budget d'un montant de 57 100 € TTC lui a été consacré.

D. La mise en œuvre d'une marque collective dédiée à la location saisonnière « Naturellement Bassin » :



Soucieux de répondre aux attentes de la clientèle, l'ensemble des Offices de Tourisme et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) ont créé une marque

collective « Naturellement Bassin » dédiée à la location saisonnière sur le Bassin d'Arcachon.

OBJECTIFS :

- **Rassembler** et fédérer les loueurs particuliers et professionnels autour de valeurs communes (partage, authenticité...);
- **Afficher fièrement une appartenance** à un territoire unique le Bassin d'Arcachon, à travers les actions suivantes :
 - accueil personnalisé du client, considéré comme un hôte privilégié ;
 - adéquation de l'hébergement avec l'Esprit Bassin (confort mais aussi simplicité, authenticité, et ouverture sur la nature...);
 - mise à disposition d'informations sur le Bassin et ses richesses ;
 - promotion des produits du Bassin (poissons, huîtres...);
 - démarche éco-citoyenne pour préserver le plan d'eau et notre cadre de vie.

E. L'accompagnement au numérique

Il est vrai qu'en ce qui concerne Internet et le numérique, une grande partie de l'action du SIBA se situe autour du développement de la stratégie web

marketing. Les professionnels du tourisme y sont par ailleurs directement concernés, notamment de par leur implication au sein des réseaux sociaux. Au-delà de cet aspect, le SIBA accompagne les socioprofessionnels au numérique : formations, mise à disposition d'outils pour communiquer et séduire via la destination (ex : vidéos YouTube, documents Calaméo...)

F. La gestion tripartite de l'espace d'informations touristiques de la Dune du Pilat

Le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, l'Office de Tourisme de la Teste de Buch et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) assurent ensemble depuis juillet 2012 la gestion du point d'informations touristiques de la Dune du Pilat ; celui-ci a totalement été repensé en « vitrine du Bassin d'Arcachon », tel que préconisé dans le cadre de la politique nationale des Grands Sites.





III . 4 L'animation & les partenariats

Pour donner du contenu au concept des Vraies Vacances, le SIBA s'appuie sur un travail partenarial avec les OT et le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre - un travail notamment de marketing d'offre, consistant à thématiser l'offre de séjours en fonction de la promesse des « Vraies Vacances ».

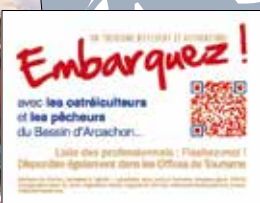
L'objectif est de valoriser autrement les richesses naturelles de la destination en privilégiant une offre en ECOTOURISME et les produits à forte identité territoriale (patrimoine maritime, Pescatourisme...).

> PESCATOURISME, dans le cadre de l'Axe 4 du FEP

Le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre et les structures professionnelles de la conchyliculture et de la pêche ont souhaité inscrire, au sein du programme FEP AXE 4 Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, le développement de la valorisation touristique de l'ostréiculture et de la pêche. Le « Pescatourisme » - accueil de touristes à bord des navires armés en pêche ou en cultures marines et en activité professionnelle – est une des actions pilotes.

Le SIBA a été sollicité par les professionnels pour la réalisation et le développement des outils de communication du Pescatourisme. Le SIBA a conçu et réalisé 50 000 plaquettes A5, disponibles dans les Offices de Tourisme du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, ainsi que plusieurs autres supports physiques & numériques (affiches, ardoises personnalisées, sets de table, rince doigts, site Internet, application smartphones, vidéo de promotion...).

Le SIBA a été subventionné à hauteur de 11 000 € dans le cadre de ses actions de promotion de la démarche.







> ECOTOURISME, dans le cadre du programme européen LEADER

Associant les gestionnaires des espaces naturels du territoire, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre et le SIBA.

En 2013, la présentation de la démarche écotourisme a pris la forme d'un livret de découverte. **Il présente les sites et activités engagés en Écotourisme avec**

pour objectif d'inciter nos hôtes à visiter les espaces naturels avec ceux qui en assurent la conservation.

Il est édité en 75 000 exemplaires.

Le SIBA a été subventionné à hauteur de 2 500 € dans le cadre de l'impression de cette carte.





CHAPITRE IV

LE PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES DU BASSIN D'ARCACHON

Depuis 2000, puis inscrits dans ses statuts, le SIBA a développé un Pôle de Ressources Numériques dans le but de fournir un outil mutualisé intercommunal de gestion de données géographiques, enrichi régulièrement de couches successives d'informations dans une dizaine de



thématiques différentes (assainissement des eaux usées et pluviales, maritime, urbanisme, environnement, tourisme, hygiène – santé publique, ...).

En 2013, Le Pôle de Ressources Numériques a poursuivi ses mis-

sions de gestion, mutualisation et diffusion de l'information géographique du territoire du Bassin d'Arcachon et des communes de Mios et Marcheprime.

Base de données Assainissement des eaux usées : un partage sécurisé et optimal avec la société ELOA

Suite au renouvellement du contrat de délégation de l'exploitation du réseau d'assainissement, le SIBA et ELOA ont souhaité mieux partager et exploiter la base de données patrimoniales d'assainissement des eaux usées :

- en fluidifiant les échanges,
- en se basant sur la base de données patrimoniales SIBA, mises à jour au quotidien par le Pôle de Ressources Numériques, comme support de l'information de l'exploitation

gérée par ELOA.

Pour réaliser cela de façon fiable et sécurisée, un mécanisme de mise à jour « intelligent » entre la base de données SIBA et celle d'ELOA a été mis en œuvre. Un logiciel synchronisé avec la société ELOA a été acquis pour permettre l'utilisation d'une seule et unique base de données administrée par le Pôle de Ressources Numériques syndical.



Evolution de l'application e-navigation mobile : le Pôle de Ressources Numériques à l'écoute des utilisateurs

L'application e-navigation mobile a vu le jour en mai 2012. Le succès de cet outil accessible sur smartphones et tablettes a été confirmé en 2013. 20 000 téléchargements de l'application ont été effectués depuis son lancement.

e-navigation mobile, c'est :

- Une carte marine détaillée avec la localisation des 233 balises du Bassin, ainsi que des bouées des passes nord et sud,
- la position GPS de son embarcation,
- la réglementation nautique avec les limitations de vitesses, les zones d'interdiction de pêche, les périmètres de mouillage, les réserves naturelles ...
- les activités autour du Bassin telles que la location de bateaux, les activités nautiques (surf, voile, ...), les zones de baignades ...
- les informations pratiques (horaires de marées, météo marine, guide de la plaisance, ...)
- les différents usages tels que les

liaisons maritimes saisonnières et à l'année, les ports et récupérateurs d'eaux usées pour bateaux, ...

Le SIBA, à l'écoute des utilisateurs, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels de la mer, a fait évoluer son application en 2013, en y ajoutant la possibilité de définir le cap du bateau, de recentrer la carte automatiquement et d'accéder à toutes les fonctionnalités plus aisément.

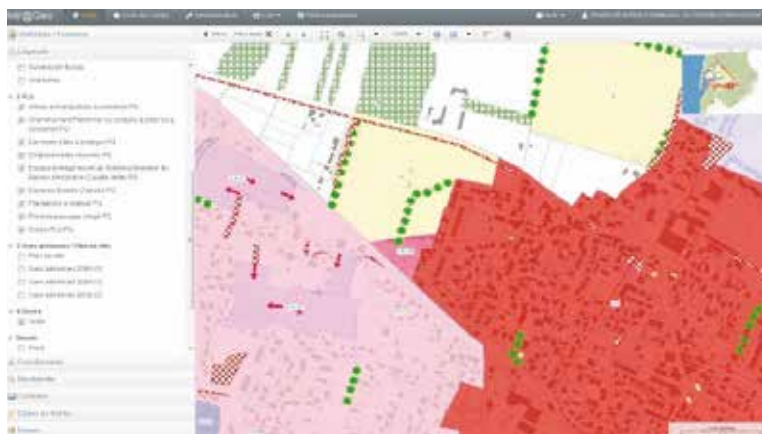
Le Pôle de Ressources Numériques a réalisé, en 2013, une mise à jour régulière et minutieuse des données afin d'assurer la qualité de l'information fournie aux utilisateurs.



Mise à disposition de données géographiques et d'outils de consultation

Le Pôle de Ressources Numériques met à la disposition de tous les utilisateurs (communes, COBAS, agents syndicaux et grand public) des outils de consultation de données géographiques. Il travaille au quotidien pour améliorer ces applications et répondre à la demande de plus en plus forte de diffusion de données géographiques. Le SIG Web sécurisé « Intr@géo », les applications Web « e-urbanisme », « e-réseaux » et « e-navigation » et les logiciels métiers (application maritime, logiciel de gestion du SPANC, ...) sont gérés au quotidien par une équipe de 3 personnes.

En complément de ses missions de développement, et afin de fournir à ses utilisateurs des informations fiables et d'assurer ainsi la pérennité du SIG, le Pôle de Ressources Numériques du Bassin d'Arcachon a consacré une partie de son activité 2013 à des missions de saisie,



de vérification et de mise à jour de milliers de données cartographiques classées en 3 catégories :

- les données de référence : cadastre graphique et alphanumérique, orthophotoplan 20 cm, MNT LIDAR, données IGN, ...
- les données métiers : assai-

nissement des eaux usées et pluviales, urbanisme, maritime, environnement, tourisme, ...

- les données externes : eau potable, éclairage public, SCOT, ...



Gestion du réseau informatique du Syndicat

Le Pôle de Ressources Numériques a également pour mission de gérer le réseau informatique (serveurs, systèmes de sauvegardes, postes de travail, ...) du site d'Arcachon et du Pôle Assainissement de Biganos. 2 personnes du service administrent au quotidien le réseau informatique afin de permettre aux agents syndicaux de travailler dans des conditions optimales.

En 2013, les principaux changements ont été :

- la modification du serveur de messagerie,
- la modification du système d'accès au réseau,
- le déménagement informatique du Pôle Assainissement sur le site de Biganos.

L'année 2013 s'inscrit dans une continuité des actions menées en 2012 avec toujours la même ligne de conduite : mutualiser l'information géographique pour limiter les coûts et diffuser au plus grand nombre.





CHAPITRE V

L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Depuis sa création, le SIBA poursuit plusieurs objectifs : maintenir l'intégrité du bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.



La création du Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) au sein du SIBA a permis de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence de ces objectifs. En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Dès sa création en 1975, le Service d'hygiène a ainsi joué un rôle de contrôle et de surveillance du milieu naturel.

Il a procédé au contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement des eaux usées qui a été développé dès 1967.

Il a initié et mis en œuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin.

Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Ensuite, le Service d'hygiène exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.



Vue aérienne du delta de la Leyre et ses domaines endigués



Les missions du Service d'hygiène sont les suivantes :

> Urbanisme

Instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, certificat d'urbanisme, au titre de l'hygiène, de la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement ;

> Hygiène alimentaire

Conseil et contrôle des restaurants, des établissements de restauration rapide, des marchés - expertise lors de la création de ces commerces ;

> Hygiène du cadre de vie et de l'habitat

Intervention à la demande des locataires ou sur plainte pour établir un constat sur l'état du logement occupé et des risques sanitaires potentiels pouvant conduire à des situations d'insalubrité, d'habitat indigne, de logements non décents.

Les risques pour la santé dans l'habitat relevés :

- Exposition au plomb (peintures)
- Présence d'amiante
- Risque à l'intoxication au monoxyde de carbone
- Recommandations pour éviter la prolifération des légionnelles dans les réseaux d'eau intérieurs

> Gestion des plaintes liées :

- à l'hygiène de l'habitat
- aux nuisances sonores – expertise en matière de bruits de voisinage et des nuisances issues des établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée
- à l'assainissement, l'entretien des propriétés, la présence d'animaux
- d'une manière générale aux infractions au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

> Dératisation et lutte contre les pigeons

Pilotage des opérations de dératisation et de régulation de la population de pigeons ;

> Démoustication

Financement et suivi des opérations de démoustication assurées par l'EID Atlantique (Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) opérateur public compétent pour le département de la Gironde ;

> Suivi sanitaire des campings

> Qualité des eaux de baignade

Contrôle depuis 1997 de la qualité des eaux de baignade en lien avec l'Agence Régionale de Santé ;

> Contrôle de la qualité du milieu

Eaux de surface, eaux usées, eaux douces, eaux de baignade ;



L'URBANISME

Le Service d'hygiène instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales, des règles d'hygiène relatives à l'accès à l'eau potable.

Dans ce cadre, le Service d'hygiène conseille également les différents porteurs de projets en amont et assure le contrôle de conformité des ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Depuis 2010, le nombre d'instructions de permis de construire et de certificats d'urbanisme est assez stable, autour de 1500 unités, avec une légère baisse en 2013.

Dossier d'urbanisme

En 2013, le Service d'hygiène a procédé à l'instruction de :

> 1 369 demandes de permis de construire

Sur ces 1 369 demandes de permis de construire instruites :

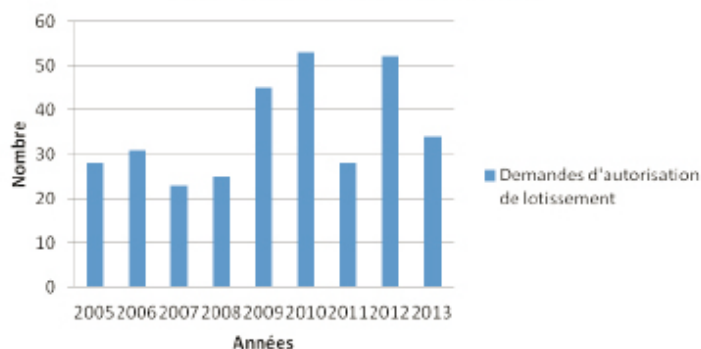


- 647 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux. Déduction faite des demandes annulées, refusées ou en sursis à

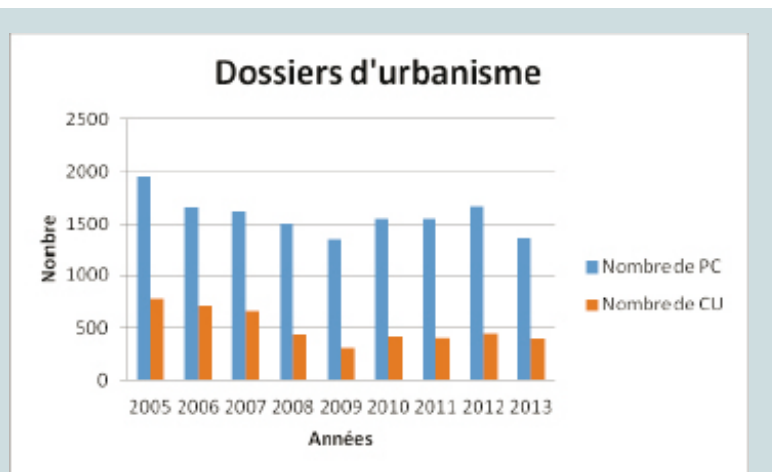
statuer, 673 demandes de permis de construire ont conduit à la création de 1 617 logements

> 396 demandes de certificats d'urbanisme

DEMANDES DE PERMIS D'AMENAGER



> 34 demandes de permis d'aménager

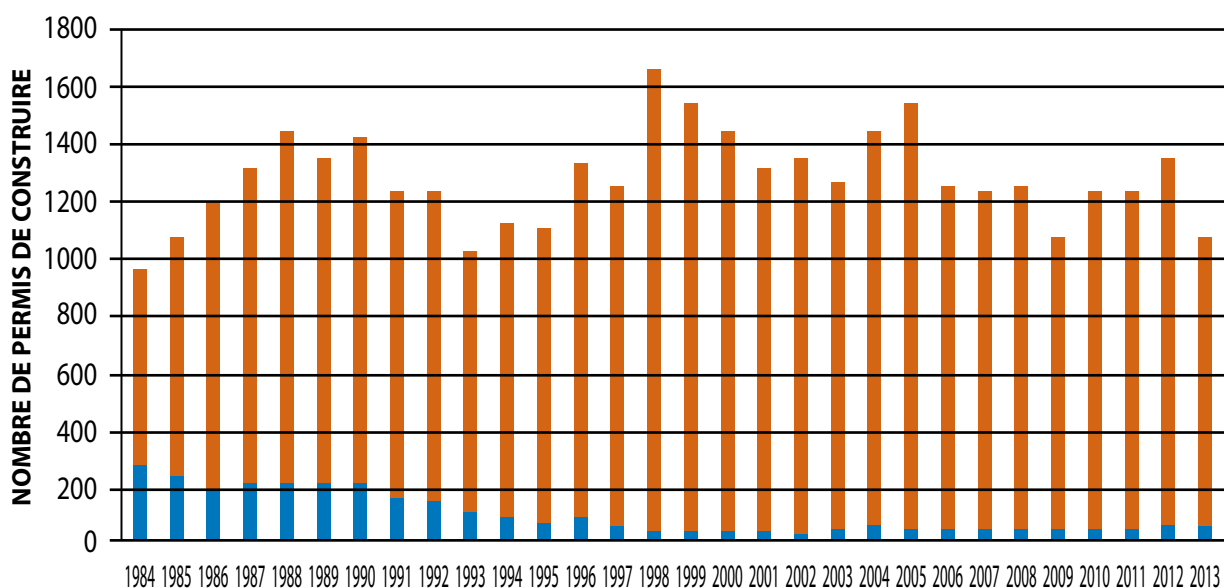




Le Service d'hygiène a également procédé au contrôle de conformité des ouvrages réalisés (réseaux eaux usées et ouvrages de gestion des eaux pluviales) de 18 lotissements représentant 186 lots viabilisés, 19 208 m² de surface

de voirie active et 3 440 mètres de réseaux d'assainissement. 80 chantiers de groupes d'habitations, résidences et bâtiments importants ont également été achevés et contrôlés en 2013.

EVOLUTION DU MODE D'ASSAINISSEMENT DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES SUR LES DIX COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



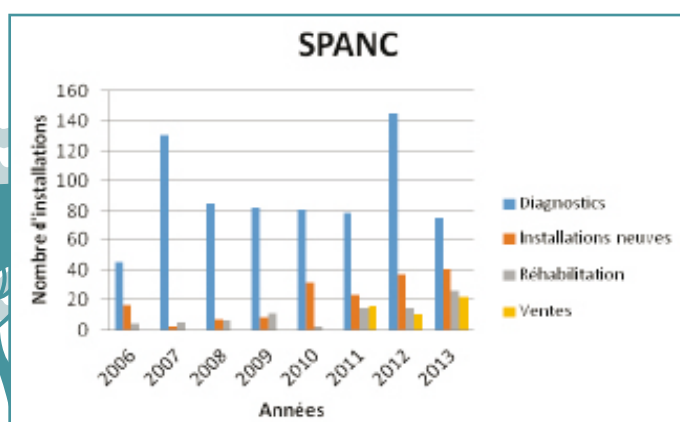
Les agents du Service d'Hygiène assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque

environnemental et sanitaire. Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers. Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet

d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).

Au titre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- **76** contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome ont été effectués sur des installations existantes ;
- **40** installations neuves ont fait l'objet d'un projet, 5 sont en cours de réalisation et 18 ont été réalisées ;
- **26** systèmes d'assainissement ont fait l'objet d'un projet de réhabilitation. 11 ont été réalisés et 5 sont en cours de réalisation ;
- **22** contrôles ont été réalisés dans le cadre des ventes (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011) ;
- **21** permis de construire et 21 certificats d'urbanisme ont été instruits.





LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES ZONES DE BAINNADE EN MER ET EN EAU DOUCE

1/ Historique de la mise en place de la surveillance

Faisant suite à la création des premières stations d'épuration et du Wharf de la Salie, à l'initiative de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), un contrôle microbiologique de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon a été instauré dès 1977, pour répondre à la réglementation et tenir compte de la prise de conscience de l'importance d'un suivi de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Les résultats des années 77 à 2013 sont présentés dans le tableau ci-après.

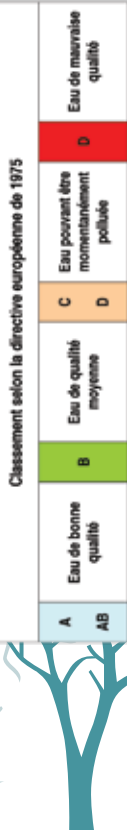
L'évolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade

Le tableau sur l'évolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade, joint en suivant, est réalisé à partir des résultats des prélèvements effectués par le Service d'hygiène au cours des périodes estivales de 1977 à 2013. En 35 ans, plus de 10 000 prélèvements ont été réalisés. On note la très nette amélioration de la qualité des eaux de baignade depuis le début des années 80, montrant l'efficacité du développement de la desserte du réseau public d'assainissement pour parvenir à la couverture de la quasi-totalité du territoire.



EVOLUTION DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES EAUX DE BAIGNADE DU BASSIN D'ARCACHON

COMMUNES	ANNEES PLACES	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013								
LA TESTE DE BUCH	SALIE N.																																													
	LA LAGUNE								AB	AB																																				
	PETIT NICE	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A						
	CORNICHE	C	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A					
	CAZAUX	AB	C	A	B	C	A	C	C	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A					
ARCACHON	MOULLEAU																																													
	PEREIRE	C	C	C	C	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A					
	THIERS	C	C	B	C	C	C	B	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	B	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				
OLLAN MESTRAS	LA HUME	D	D	C	C	D	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	A	B	B	B	A	B	B	A	A	A	A	A	B	B	A	B	A	B	A	A	A	A	A					
	LARROS	C	C	C	C	A	B	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	B	B	A	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				
LE TEICH	PLAN D'EAU																																													
	E. ORTEL	C	C	A	CD	AB	C	CD	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			
AUDENGE	GRAVEYRON	D	C	D	B	C	C	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A			
	TAUSSAT	C	B	C	C	A	D	A	B	C	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A			
LANTON	B. Aménagé																																													
	ROUMINGUE	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB		
	BETEV	C	C	C	B	C	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	B	A	B	A	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	ST BRICE	C	A	B	A	B	C	C	A	A	A	A	A	A	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
ARES	PLAN D'EAU																																													
	LA LAGUNE	CD	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
LEGE CAP FERRIET	CLAUQUEY	A	A	B	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	VIVIERS																																													
	TRUC VERT																																													
	BELISAIRE	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
Gd CROHOT	PHARE	A	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	OCEAN	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
	Gd CROHOT	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	





2/ Apports de la Directive Européenne de 2006

La nouvelle directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 abrogeant la directive 76/160/CE est traduite en droit français par le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade. Cette nouvelle réglementation en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade doit permettre :

- D'avoir une réelle connaissance des sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade
- De surveiller la qualité sanitaire de ces eaux
- D'en informer le public
- De mettre en place, le cas échéant, les mesures visant à réduire ou éliminer les sources de pollution.

Ainsi, le Service d'hygiène du SIBA a réalisé des « **profils de baignade** » qui ont été validés par l'Agence Régionale de Santé

en 2011 pour chacun des **27 sites**. Ces points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation des plages, de la nature des lieux et des risques potentiels de pollution pouvant exister, dus notamment aux apports des ruisseaux, crastes et réseaux pluviaux. La période de contrôle s'étale de juin à septembre.

Les paramètres contrôlés :

2 paramètres microbiologiques, *Escherichia coli* et *Entérocoques* intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par

exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, **la fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, **le Service d'hygiène du SIBA réalise un autocontrôle de**





la qualité des eaux de baignade. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, a minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les agents du Service d'hygiène. Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La nouvelle réglementation renforce également l'obligation d'information du public. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA. Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affiché sur chaque site de baignade. Cette affiche, dont un exemple est joint en suivant, présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le classement de chaque baignade est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique, et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas auparavant. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».





Profil du bassin de baignade Emile Ortel, commune d'Audenge

Date d'élaboration du profil : 31 mars 2011

Caractéristiques de la baignade	Schéma de la zone de baignade
<p>Nom de la baignade : Bassin de baignade Emile Ortel</p> <p>Commune : Audenge</p> <p>Département : Gironde</p> <p>Région : Aquitaine</p> <p>Personne responsable de l'eau de baignade : Madame Lu-Yonnie, Maire d'Audenge</p> <p>Période d'ouverture : début juillet à fin août</p> <p>Heures de surveillance : Tous les jours de 11h00 à 19h00</p> <p>Pré fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 150 personnes/jour</p>	

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années : Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années présentés par ordre chronologique décroissant :

Année	2010	2011	2012	2013	Date	Type de pollution	Degré de la pollution	Interdiction de la baignade
Classement	1	2	3	4	Java objet			

■ Eau de bonne qualité ■ Eau de qualité moyenne ■ Eau de mauvaise qualité
■ Eau de bonne qualité au 2010 ■ Eau de mauvaise qualité ■ Eau de bonne qualité

Carte de la zone d'étude

Zoom sur la zone d'étude

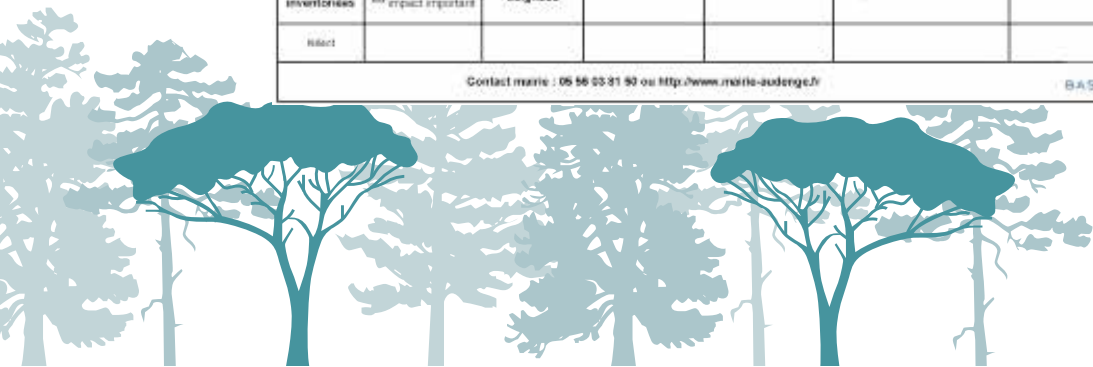
Légende		
<p>Source de pollution</p> <ul style="list-style-type: none"> Station de mer Bassin de baignade privé Bassin de baignade public Station de service à terre Autre 	<p>Zone</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'étude Zone de baignade CADRIS-URMOG Zone de réaménagement urbain Parcelle classée pour un usage d'habitat 	<p>Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseau de traitement à usage collectif Réseau de traitement à usage individuel Station de traitement à usage collectif Station de traitement à usage individuel Autre Collectivité Particulier

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions	
Principales sources de pollution inventoriées	Impact : * le plus impactant ** impact significatif *** impact important	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Nilact						

Contact mairie : 05 56 03 81 90 ou <http://www.mairie-audenge.fr/>

BASSIN D'ARCACHON
Centre de traitement des eaux de mer



Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2013 sont présentés ci-après : **25 baignades présentent une eau d'excellente qualité, et 2**

baignades une eau de bonne qualité. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux

usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible. Historique de classement de la qualité des eaux depuis 2001 selon la directive européenne de 2006 :

SELON LA NOUVELLE DIRECTIVE DE 2006

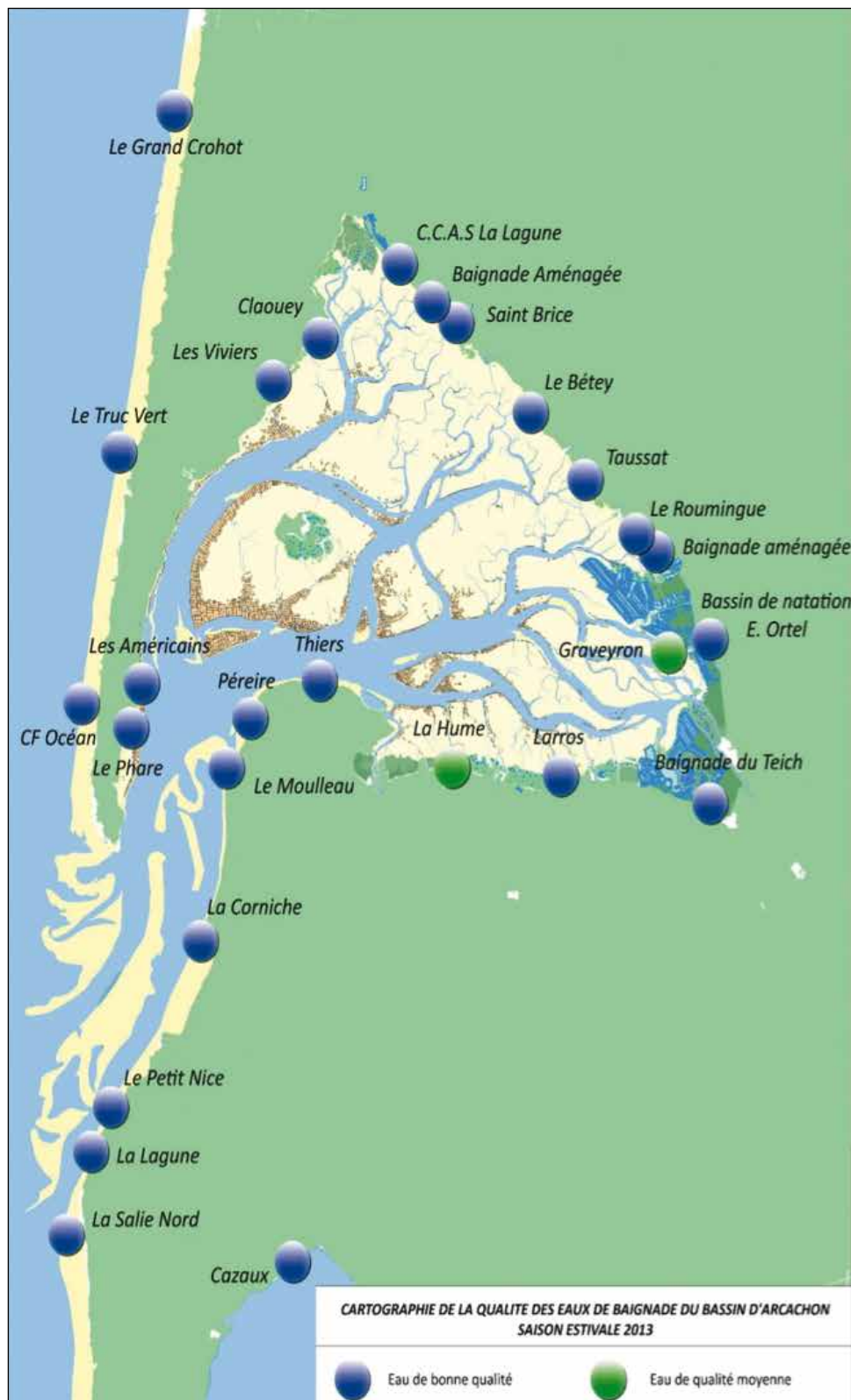
COMMUNES	PLAGES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
La Teste de Buch	Salie Nord													
	La Lagune													
	Petit Nice													
	Corniche													
	Cazaux													
Arcachon	Moulleau													
	Péreire													
	Thiers													
Gujan Mestras	La Hume													
	Larros													
Le Tech	Plan d'eau													
Audenge	E. Ortel													
	Graveyron													
Lanton	Taussat													
	B. Aménagée													
Andernos-les-Bains	Bétey													
Arès	St Brice													
	Plan d'eau													
Lège-Cap Ferret	Claouey													
	Truc Vert													
	Belisaire													
	Phare													
	Océan													
	Grand Crohot													

Eau d'excellente qualité
 Eau de bonne qualité
 Eau de qualité suffisante





Surveillance sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur le Bassin d'Arcachon



LE CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT

Contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels

- **12 prélèvements** d'effluents dans le collecteur avant rejet en mer aux fins d'analyses chimiques et bactériologiques.

- **76 prélèvements** sur la plage de La Salie, de part et d'autre du wharf, sur la plage de Biscarrosse Océan (avec les prélèvements de la période estivale) et sur les plages du Petit Nice et Cap Ferret océan (arrêté préfectoral).

Les résultats de ces prélèvements sont disponibles dans le Rapport An-

nuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif.

Contrôle des eaux de surface

- **98 prélèvements** relatifs au contrôle de la qualité des crastes, ruisseaux, lac et piézomètres.

- **168 prélèvements** de contrôle concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Betey et du Bourg.

Contrôle de la potabilité d'eaux d'alimentation

- **28 prélèvements** dans le cadre de la surveillance sanitaire des campings et de l'Esturgeonnaire.

- **42 prélèvements** concernant les puits artésiens des dix communes du Bassin d'Arcachon.

- **20 analyses** de contrôle de la qualité de l'eau, destinées à l'établissement des certificats de potabilité lors de la mise en service des réseaux internes des lotissements et des résidences, en application de l'article R 1321.56 du Code de la Santé Publique.





Prélèvements divers

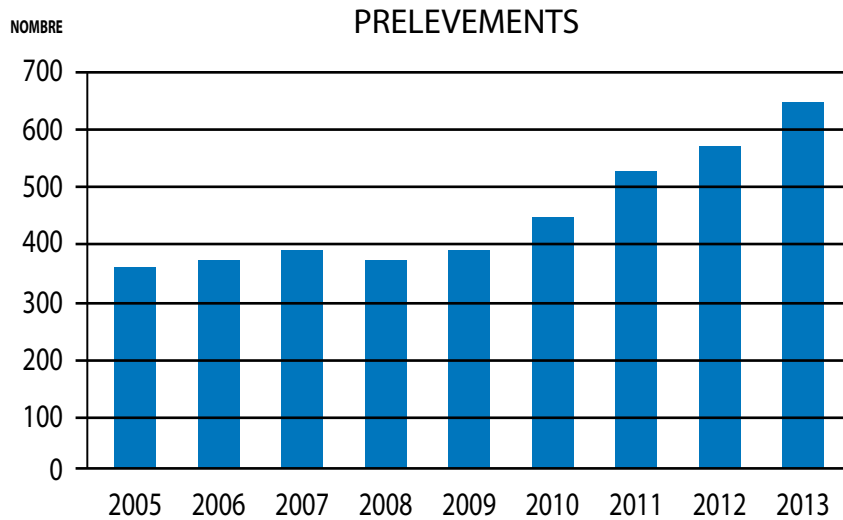
- **2 prélèvements** pour le compte du centre de thalassothérapie d'Arcachon.
- **12 prélèvements** relatifs au contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet au bassin. Les résultats de ces prélèvements

sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif.

- **99 prélèvements** relatifs au contrôle de la qualité des eaux du milieu récepteur suite à un problème technique ou à une plainte.
- **1 prélèvement** de sable à l'école maternelle du TEICH.

- **82 prélèvements** (eau et huîtres) concernant la poursuite de l'étude IDFEC.

Soit un total de 640 prélèvements



La surveillance des concentrations en H²S dans les ouvrages du réseau public d'assainissement

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement liées à la formation de sulfures dans les portions de réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfite-réductrices sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a été ensuite remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de

calcium sont en service à ce jour. 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. Eloa, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur tous ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- **342 contrôles** ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau

d'assainissement, aux points contractuels définis dans le cahier des charges pour l'exploitation par délégation du service public de l'assainissement,

- **73 contrôles** ponctuels effectués sur 3 autres points du réseau à l'entrée de l'unité de traitement de l'air du poste de refoulement de la Villa Algérienne, sur la commune de Lège-Cap Ferret, dans la bache du poste des Poissonniers et en amont du poste de Malakoff sur la commune du Teich.

L'HYGIENE ALIMENTAIRE

Contrôle des restaurants

Le Service d'hygiène poursuit l'objectif d'assurer un suivi attentif de la sécurité alimentaire dans les restaurants, en assurant au minimum une visite sur place tous les 2 à 3 ans dans chaque établissement et en offrant un service de proximité pour les conseils qu'il peut apporter dans le cadre de leur mise en conformité ou de leur projet de création.

Au cours de l'année 2013, 128 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 83 restaurants
- 30 établissements de restauration rapide
- 15 établissements alimentaires de vente à emporter

Le Service d'hygiène a participé à l'opération vacances OIV 2013. A l'issue des contrôles, 120 courriers ont été adressés aux commerçants afin de formaliser les préconisations utiles à l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire de leur établissement.

Afin d'essayer de cerner au mieux l'évolution globale de la profession sur le plan sanitaire, les contrôles portent systématiquement sur trois centres d'intérêts :

> Le plan structurel, où il est tenu compte de l'agencement des locaux, de la nature des revêtements des sols, murs et plafonds,



des modalités d'assainissement et des conditions de stockage des ordures.

> Le plan des équipements, où il est tenu compte de la présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection amovibles aux fenêtres et autres équipements divers.

> Le plan des pratiques professionnelles, où il est tenu des méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, pour la maîtrise des températures de conservation des produits périssables, pour la traçabilité des produits, pour le nettoyage et la désinfection, pour le stockage des denrées, pour l'exécution des diverses opérations de transformation des denrées aux endroits appropriés,

pour le refroidissement rapide et la conservation des préparations à l'avance ou des excédents de préparation, pour la congélation et la décongélation, pour la gestion des huiles alimentaires usagées et enfin pour la formation du personnel.





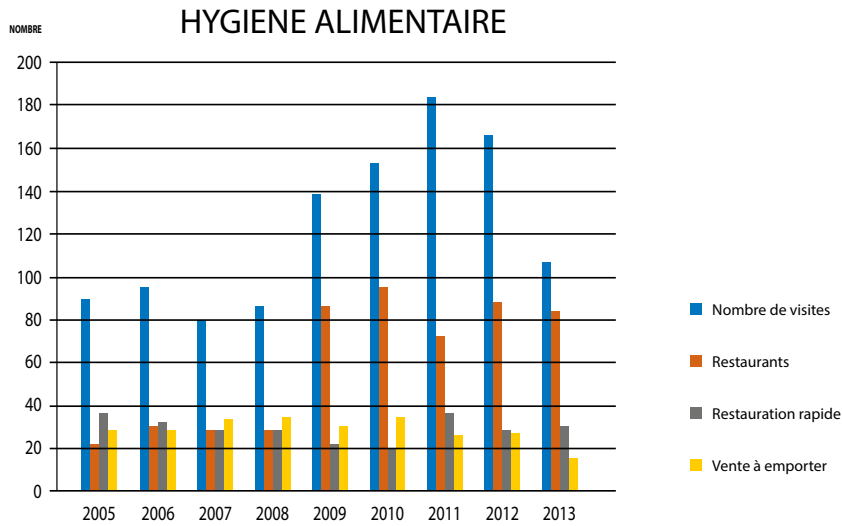
Sur chacun des critères, une cotation a été effectuée, permettant d'obtenir trois niveaux d'appréciation différents : satisfaisant, acceptable, insuffisant. Pour l'année 2013, les résultats suivants ont été

obtenus :

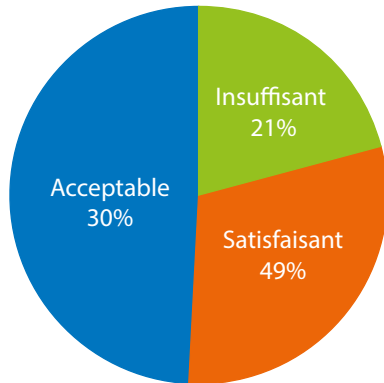
- Sur le plan structurel : 49% satisfaisant, 30% acceptable, 21% insuffisant
- Sur le plan des équipements : 66% satisfaisant, 27% acceptable,

7% insuffisant

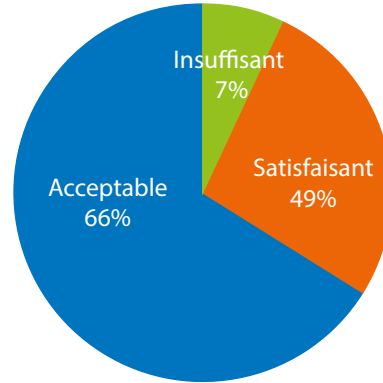
- Sur le plan des pratiques professionnelles : 38% satisfaisant, 50% acceptable, 12% insuffisant



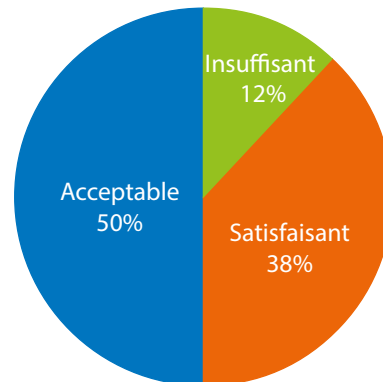
NIVEAU STRUCTUREL



NIVEAU DES EQUIPEMENTS



PRATIQUES PROFESSIONNELLES



L'amélioration observée l'année dernière sur les pratiques professionnelles se confirme cette année, alors que les résultats demeurent relativement stables sur les autres

plans. Néanmoins, ces résultats demeurent fragiles au regard du renouvellement important des exploitants et du personnel dans ce secteur d'activité.

La création de commerces alimentaires

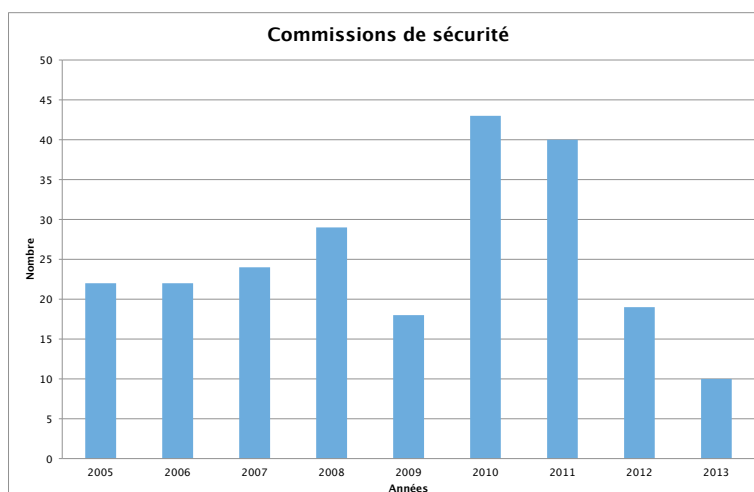
29 demandes de permis de construire, concernant la création de commerces alimentaires ont fait l'objet d'un avis.



Commissions de sécurité

Le Service d'hygiène a participé à des visites de commerces alimentaires ou d'établissements pratiquant la restauration sociale, effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

Au total, 29 établissements de ce type ont été visités au cours de 10 commissions de sécurité, dont 6 établissements de restauration sociale, 5 restaurants, 1 cuisine traiteur, 2 supermarchés.



LE CONTROLE DES TERRAINS DE CAMPING ET DES CENTRES DE VACANCES



Surveillance sanitaire des terrains de camping

LE CONTROLE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 17 juillet 1985, un contrôle de la qualité bactériologique de l'eau délivrée a été effectué dans 34 terrains de camping, afin de vérifier l'efficacité de la purge et du rinçage des réseaux internes d'eau potable. Toutes les analyses, réalisées par le laboratoire Eurofins, ont révélé que les eaux distribuées étaient potables au point de vue bactériologique.

Il a été remis à tous les gestionnaires des campings, une information et copie de l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2010, concernant la surveillance des légionelloses dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

LE CONTROLE SANITAIRE PENDANT LA SAISON ESTIVALE

3 campings ont fait l'objet d'une visite de contrôle, principalement axée sur les locaux sanitaires et l'assainissement des eaux usées. Aucun manquement majeur n'a été constaté.

Surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs

6 centres de vacances et 2 camps sous tentes ont été contrôlés.

Tous les contrôles ont été réalisés dans le cadre de l'Opération Intermi-

nistérielle Vacances 2013, conjointement avec un inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. A Gujan-Mestras, les contrôles ont également été effectués avec la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile.

Six centres d'hébergement en dur ont été visités. Dans chaque établissement, le plan de maîtrise sanitaire est relativement satisfaisant concernant la sécurité alimentaire. Aucun manquement majeur n'a été constaté.

Un centre n'avait pas pris en compte le risque de légionellose au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire. Des mesures correctives ont été prises dans le courant de la saison.

Deux camps sous tentes ont été contrôlés. Un était organisé dans des conditions sanitaires satisfaisantes, et l'autre dans de mauvaises conditions. Un courrier d'injonction a été adressé aux intéressés.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES

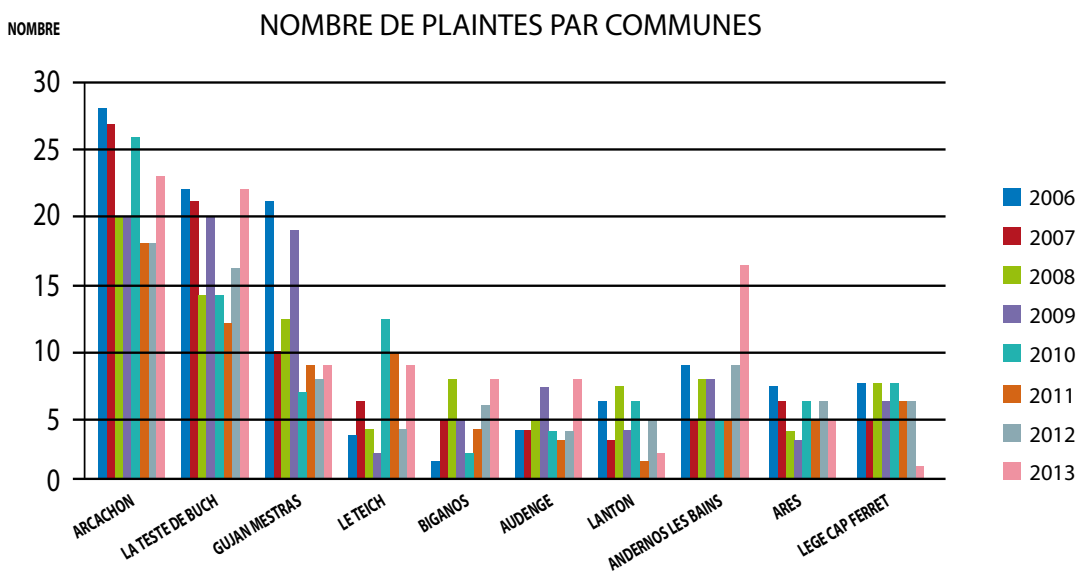
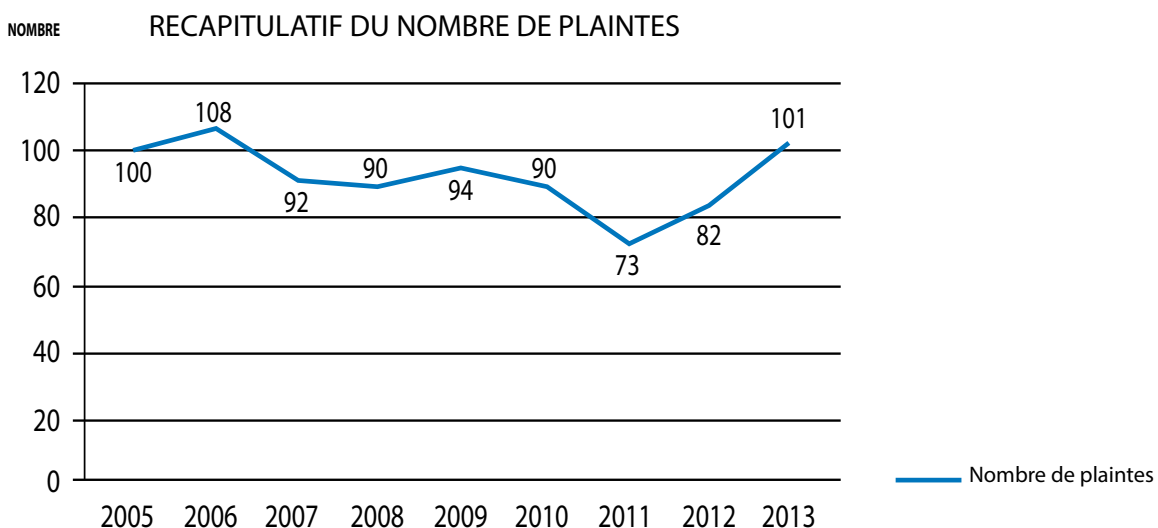
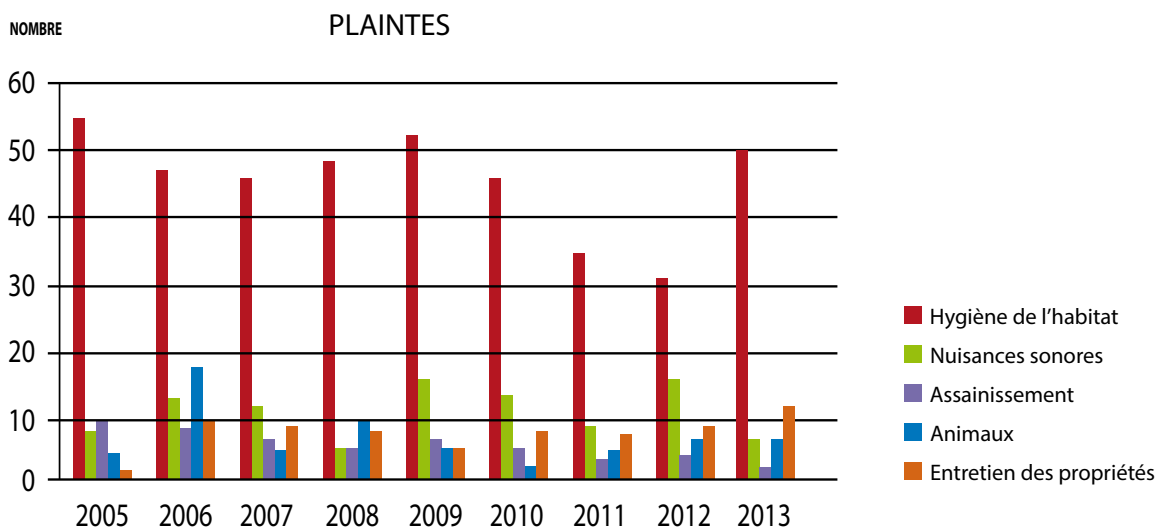
PLAINTES • ANNÉE 2013



COMMUNES	HYGIÈNE DE L'HABITAT	ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ	NUISANCES SONORES	ANIMAUX	ASSAINISSEMENT	DÉGÂTS DES EAUX	NUISANCES OLFACTIVES	STOCKAGE DES ORDURES	AFFAIRE RELEVANT DU DROIT PRIVÉ	ABSENCE DE TOILETTES DANS LES ERP	HYGIÈNE DES LOC. SAISONNIÈRES	HYGIÈNE DES LOCALS À ORDURES	RISQUES D'INTOX AU CO ²	MAUFACON DANS LA CONSTRUCTION	TOTAL
ARCACHON	13	2	2	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0	23
LA TESTE DE BUCH	9	1	1	0	0	0	0	0	6	1	1	1	1	1	22
GUJAN-MESTRAS	4	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	9
LE TERCH	2	4	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	9
BIGANOS	5	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	7
AUDENGE	4	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	7
LANTON	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
ANDERNOS-LES-BAINS	8	2	2	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	16
ARÈS	3	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5
LÈGE-CAP FERRET	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	50	12	6	6	2	5	2	3	9	1	1	1	1	2	100



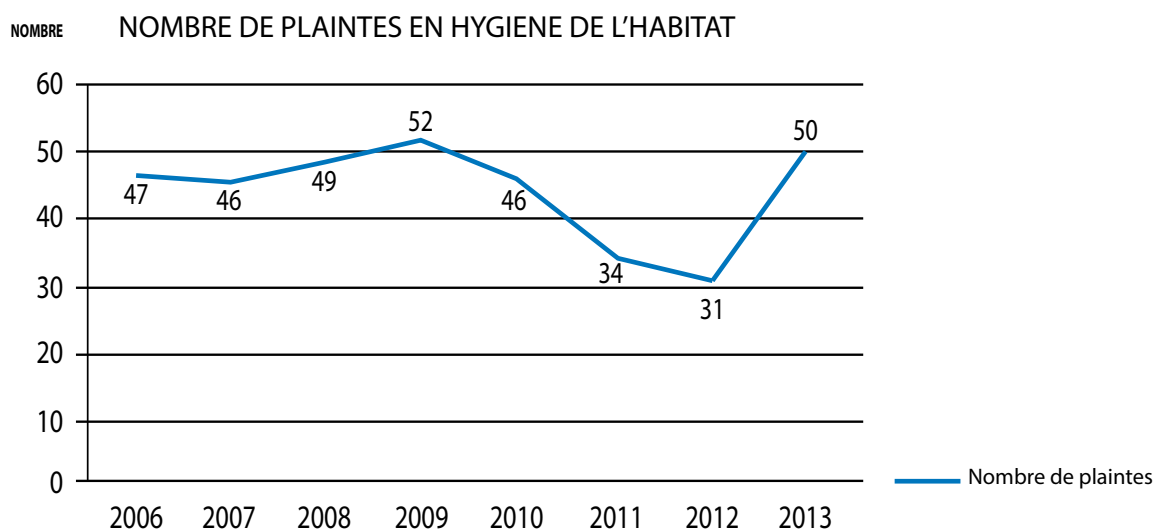
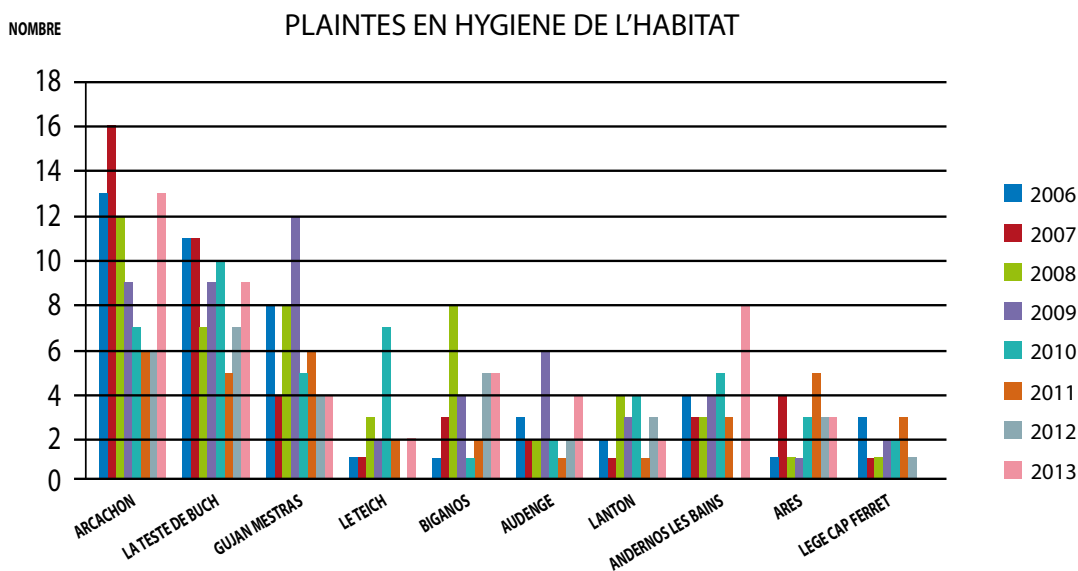
Le bilan des plaintes, de 2005 à 2013, figure dans les graphiques suivants.



Après une tendance à la baisse pendant 5 ans (2006 à 2011), le nombre de plaintes augmente depuis 2011. Cette augmentation en 2013 s'explique par la croissance des plaintes liées à l'hygiène de l'habitat. Par contre, le nombre de plaintes liées aux nuisances sonores significatif depuis 2009 est en baisse en 2013.

Le bilan des plaintes en hygiène de l'habitat, de 2006 à 2013, figure dans les graphiques suivants et fait apparaître une baisse significative de 2009 à 2012, qui pourrait être liée à la destruction progressive des logements anciens pour faire place à des projets d'habitation collective mais il augmente significativement en 2013. Depuis 2013, avec la

création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, une dynamique s'est créée chez les différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat, notamment chez les travailleurs sociaux. C'est probablement cette dynamique nouvelle qui se traduit par une augmentation des plaintes sur le Bassin d'Arcachon.



LA DÉRATISATION – LA DÉMOUSTICATION – LA CAPTURE DE PIGEONS

La dératisation

Sous l'égide du Service d'Hygiène, la société ISS accompagné d'un technicien du service a réalisé **4 campagnes de dératisation**, réparties au cours de l'année.

20 journées ont été nécessaires aux travaux de dératisation des bâtiments communaux et divers lieux publics.



Parallèlement, **30 interventions ponctuelles** ont été effectuées par le Service d'hygiène.

Afin d'améliorer nos pratiques en matière de lutte contre les rongeurs, les dispositions suivantes ont été prises :

- la délivrance des rodenticides se fait uniquement dans les locaux du Service d'hygiène par le personnel formé à cette tâche. Une traçabilité a été mise en place, afin d'éviter toutes utilisations abusives de ces produits. Une notice de bon usage est délivrée à l'utilisateur.
- les zones de traitement décrites dans le marché en cours sont expertisées par le technicien de la société spécialisée mandatée : en

cas d'infestation décelée, les traitements rodenticides sont effectués de façon ponctuelle par la mise en place de produits dans des postes sécurisés.

- les méthodes de lutte des zones potentiellement infestées et difficilement maîtrisables par ce dispositif de postes sécurisés verrouillés, tel que les enrochements, restent à l'appréciation de nos intervenants quant au choix, ou non, de traitement direct en fonction des risques d'accès du public.
- la mise en place de postes d'appâtages fixes suivant une cartographie.

La démoustication

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel désigne l'opérateur habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération.

Le SIBA participe aux dépenses de démoustication à hauteur de 163 863 €. Le Service d'hygiène

est en contact permanent avec les techniciens de l'EID.

La capture des pigeons

La régulation du peuplement de pigeons est assurée par la SACPA mandataire du marché public.

La capture se fait par cage ou par filet sur des lieux précis définis en collaboration par le mandataire et le Service d'hygiène en fonction des plaintes reçues.

Dans le courant de l'année 2012, une expérimentation de gestion écologique a été initiée avec la ville d'Arcachon qui a réhabilité un

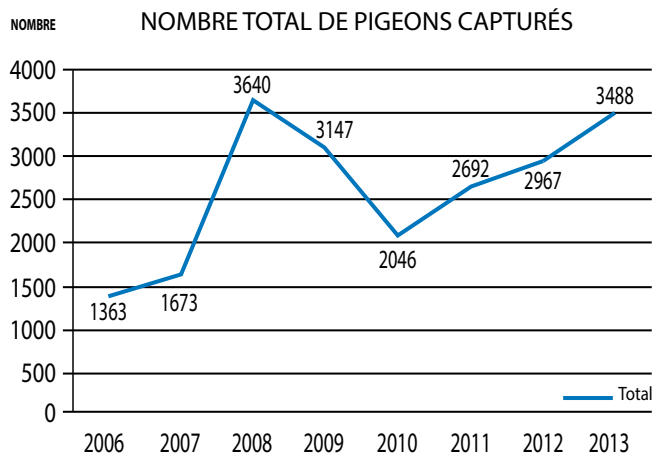
pigeonnier existant. Ce pigeonnier permet de réduire la population colombine par la stérilisation des œufs au sein de l'enceinte.

Au cours de l'année 2013, cette technique alternative à la capture par cage a ainsi évité la prolifération de 868 pigeons supplémentaires sur la ville d'Arcachon (885 pigeons ont été capturés par cage en 2013).

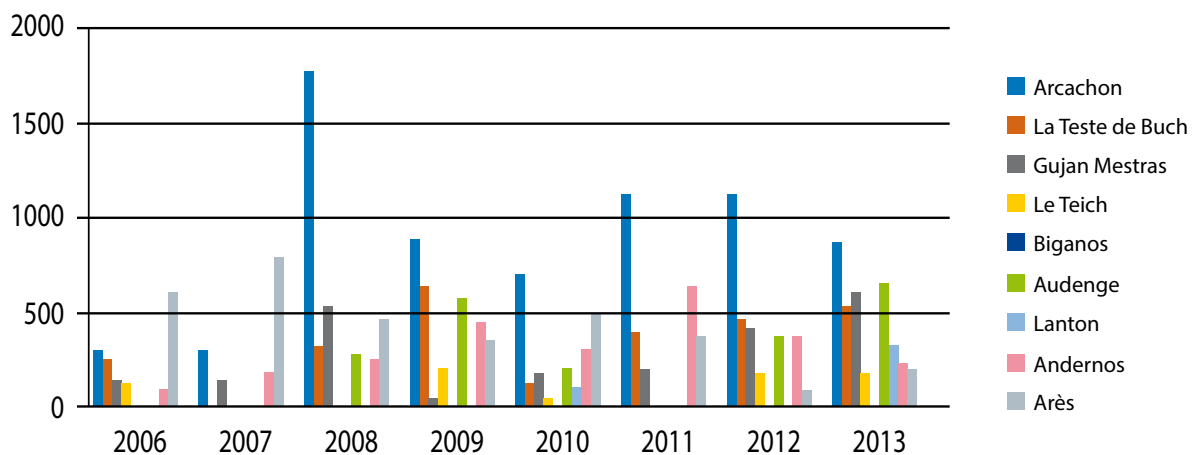
3488 pigeons ont été capturés en 2013 selon la répartition géographique présentée dans le graphe et tableau suivants. Le nombre de pigeons capturés en 2013 est en augmentation constante depuis 2009.

CAPTURES DES PIGEONS • BILAN DE L'ANNÉE 2013

COMMUNES	NOMBRE DE PIGEONS CAPTURÉS
ARCACHON	885
LA TESTE DU BUCH	525
GUJAN MESTRAS	607
LE TEICH	149
BIGANOS	/
AUDENGE	643
LANTON	306
ANDERNOS-LES-BAINS	195
ARÈS	178
LÈGE-CAP FERRET	/
TOTAL	3 488



NOMBRE DE PIGEONS CAPTURÉS PAR CAGES



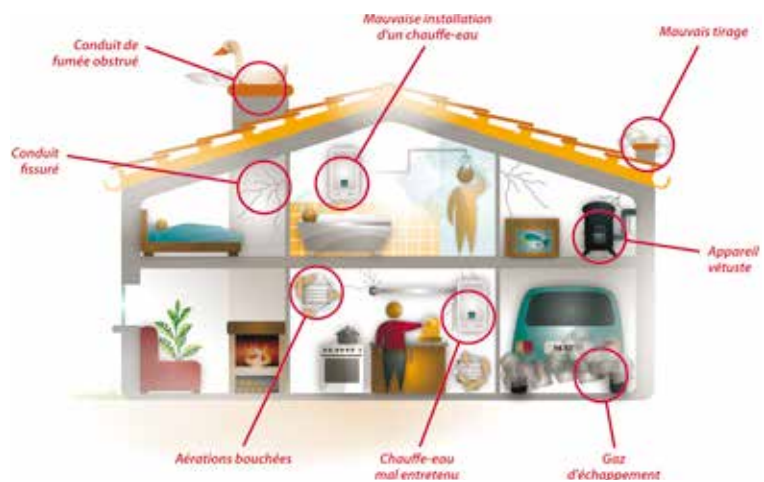
PARTICIPATION A DIVERSES MISSIONS

Accessibilité au plomb

Selon la date de construction des logements et la présence éventuelle d'enfants, des tests sont effectués au cours des enquêtes en insalubrité. S'ils s'avèrent positifs, ils conduisent à un signalement auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, afin de déclencher une procédure d'urgence visant à protéger la santé d'enfants exposés au plomb. Deux dossiers ont été transmis dans ce cadre.

Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide. Sa présence dans l'air passe donc totalement inaperçue. C'est un gaz très toxique, qui constitue la première cause de mortalité par toxicité aiguë en France (4 000 hospitalisations et 100 morts par an). Sa présence dans un local est toujours

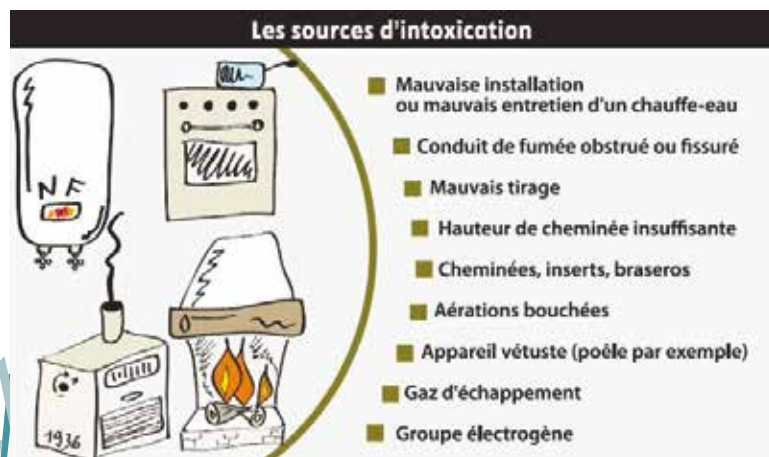


liée à une source de combustion. Le Service d'hygiène s'inscrit dans le système de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone sur le plan national. 1 enquête environnementale a été faite suite à un incident dû au monoxyde de carbone.

notariaux ou des cabinets de géomètres, dans le cadre de cessions immobilières pour indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. A ce titre, le Service d'hygiène a répondu à 307 demandes au cours de l'année 2013.

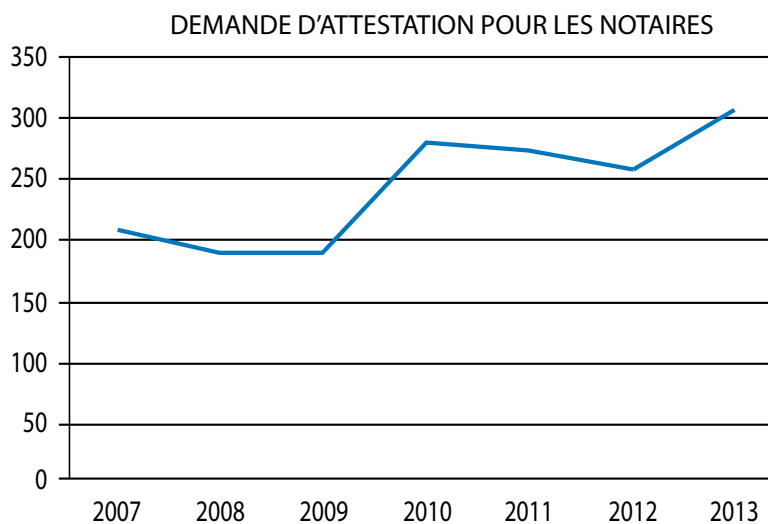
Demandes de renseignements administratifs

Le Service d'hygiène est régulièrement saisi par des offices



Demandes de renseignements administratifs

Le Service d'hygiène est régulièrement saisi par des offices notariaux ou des cabinets de géomètres, dans le cadre de cessions immobilières pour indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. A ce titre, le Service d'hygiène a répondu à 307 demandes au cours de l'année 2013.





BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

SIBA - Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
Siège du Syndicat : Villa Vincenette, 16 allée Corrigan, CS 40002 - 33311 ARCACHON Cedex
Tél : 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75
Site : www.siba-bassin-arcachon.fr
administration@siba-bassin-arcachon.fr
Portail touristique : www.bassin-arcachon.com